



# Assemblée générale

Soixante-troisième session

**33<sup>e</sup>** séance plénière

Mercredi 29 octobre 2008, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président :* M. d'Escoto Brockmann ..... (Nicaragua)

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

## Point 19 de l'ordre du jour

### Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

**Rapport du Secrétaire général (A/63/93)**

**Projet de résolution (A/63/L.4)**

**M. Ashe** (Antigua-et-Barbuda) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que de parler au nom du Groupe des 77 et de la Chine à l'Assemblée générale sur le point 19 de l'ordre du jour, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Les chefs d'État et de gouvernement du Groupe des 77 et la Chine ont condamné, à plusieurs reprises, le recours à des mesures économiques coercitives destinées à empêcher certains pays d'exercer leur droit de décider de leur propre système politique, économique et social et ils ont appelé tous les pays à ne pas reconnaître les lois unilatérales à caractère extraterritorial, promulguées en vue d'imposer des sanctions à d'autres États et à des sociétés étrangères.

Nos chefs d'État et de gouvernement ont également reconnu que le blocus a causé et continue de causer un grave préjudice économique et financier qui a eu des effets négatifs sur le bien-être du peuple

cubains. Le Groupe réitère son appel au Gouvernement des États-Unis en faveur de la levée du blocus.

La promulgation de telles lois non seulement porte atteinte aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international mais, de surcroît, menace sérieusement la liberté de commerce et d'investissement. Le Groupe exhorte les États-Unis à modifier sensiblement ses rapports avec la République de Cuba en levant le blocus.

Le Groupe est déterminé à œuvrer à un monde meilleur pour tous dans lequel les pays, petits ou grands, coexisteront pacifiquement. L'avènement d'une telle coexistence pacifique entre les pays implique le respect par tous les pays de la primauté du droit, notamment du droit international.

Le blocus imposé à Cuba va à l'encontre des normes fondamentales du droit international, du droit international humanitaire, de la Charte des Nations Unies et des normes et principes régissant les relations pacifiques entre les États. Son maintien viole les principes de l'égalité souveraine des États de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays.

Nous pensons que le remplacement du blocus par un dialogue et une coopération diplomatiques permettra des échanges et un partenariat réels entre des pays dont les destins sont liés par l'histoire et la géographie.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Eu égard aux conséquences du blocus sur la vie quotidienne du peuple cubain, l'écrasante majorité des États Membres sont réunis ici aujourd'hui pour appuyer le projet de résolution sur la nécessité de lever le blocus. Le Groupe des 77 et la Chine appuient à nouveau le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui, et exhorte tous les États Membres à nous rejoindre, en conscience, dans cet effort.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Avant de donner la parole à l'orateur, je voudrais suggérer que nous clôturons la liste des orateurs pour le débat sur cette question.

*Il en est ainsi décidé.*

**M. Abdelaziz** (Égypte) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de parler aujourd'hui au nom des 118 États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Mouvement des non-alignés.

Le Mouvement des non-alignés renouvelle son engagement à défendre, préserver et promouvoir la Charte des Nations Unies et le droit international. Nous nous abstenons de reconnaître, d'adopter ou de mettre en œuvre des mesures ou des lois extraterritoriales ou coercitives unilatérales, dont des sanctions économiques unilatérales, d'autres mesures d'intimidation et des entraves arbitraires aux déplacements en vue d'exercer des pressions sur les pays non alignés – menaçant leur souveraineté et leur indépendance, ainsi que leur liberté de commerce et d'investissement – et de les empêcher d'exercer leur droit de décider en toute souveraineté de leur système politique, économique et social.

Ces mesures ou ces lois constituent des violations flagrantes de la Charte des Nations Unies, du droit international et du système de commerce multilatéral, ainsi que des normes et principes touchant les relations amicales entre États et, à cet égard, le Mouvement des non-alignés s'oppose – en les condamnant – à ces mesures ou à ces lois et à la poursuite de leur application. Le Mouvement continue de consentir tous les efforts pour les annuler effectivement et prie instamment d'autres États de faire de même, en réponse à l'appel de l'Assemblée générale et d'autres organes de l'ONU. Une fois encore, le Mouvement demande aux États appliquant lesdites mesures ou lois de les abroger intégralement et immédiatement.

Le Mouvement des non-alignés réaffirme que les peuples ne doivent, en aucun cas, être privés de leurs propres moyens de subsistance et de développement.

Le Mouvement des pays non alignés réitère sa préoccupation devant la poursuite de l'imposition de telles mesures, qui entravent le bien-être de la population des pays concernés et créent des obstacles à la pleine réalisation de leurs droits de l'homme. Conformément au droit international, le Mouvement appuie la demande d'indemnisation faite par les États touchés, dont les États visés, pour les dégâts subis à cause de l'application de mesures ou de lois coercitives extraterritoriale ou unilatérales.

Tel que réaffirmé par les chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés à leur conférence au sommet, tenue en septembre 2006 à La Havane, nous invitons une fois encore le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba qui, outre son caractère unilatéral et contraire à la Charte des Nations Unies, au droit international et au principe de bon voisinage, cause un préjudice matériel et économique considérable au peuple cubain.

Le Mouvement des pays non alignés réitère sa profonde préoccupation face à l'élargissement du caractère extraterritorial de l'embargo contre Cuba et rejette le renforcement par le Gouvernement des États-Unis des mesures destinées à l'intensifier ainsi que de toutes les autres mesures récentes appliquées par le Gouvernement des États-Unis à l'encontre du peuple cubain. Le Mouvement réaffirme que ces mesures constituent une violation de la souveraineté de Cuba et une violation massive des droits de l'homme de son peuple.

Enfin, le Mouvement des pays non alignés demande une fois de plus instamment que les résolutions 47/19, 48/16, 49/9, 50/10, 51/17, 52/10, 53/4, 54/21, 55/20, 56/9, 57/11, 58/7, 59/11, 60/12, 61/11 et 62/3 relatives à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique soient strictement respectées.

Avant de terminer ma déclaration, je voudrais dire quelques mots de mon cher ami et collègue, l'Ambassadeur Rodrigo Malmierca Díaz, le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui nous quittera à la fin de cette semaine. Je voudrais lui exprimer ma reconnaissance, en tant que membre de la Troïka du Mouvement des pays non alignés et au nom de tous les membres du Mouvement, pour les efforts intenses qu'il a déployés et pour son dynamisme en tant que

Président du Mouvement au cours des deux dernières années. Je lui souhaite plein succès dans ses activités futures.

**M. Talbot** (Guyana) (*parle en anglais*) : Au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) qui sont également Membres de l'ONU, j'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

La CARICOM s'associe à la déclaration faite par le représentant d'Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine et à celle faite par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

D'emblée, la CARICOM voudrait exprimer sa préoccupation et sa solidarité avec le peuple cubain, qui s'efforce à grande peine de se relever après le passage des ouragans Gustav, Hanna et Ike, qui ont, en peu de temps, frappé l'île et notre région. C'est en réalité lorsque les catastrophes naturelles et les crises nationales frappent que le caractère fondamentalement injuste du blocus est le plus manifeste. La sécurité de Cuba, son niveau élevé de préparation et le rythme de son relèvement sont hypothéqués par les nombreux effets directs et indirects du blocus. Lorsqu'on l'examine à la lumière des sacrifices consentis par Cuba et de son aide désintéressée fournie aux autres États en période de crise, un tel blocus semble tout particulièrement malveillant.

Le blocus punitif préoccupe tout particulièrement la CARICOM, qui partage une histoire, une culture et une communauté fraternelle avec le peuple cubain. Cuba est l'État le plus peuplé de la région des Caraïbes et fait partie intégrante du processus pancaraïbe. Les liens des Caraïbes avec Cuba ont une valeur historique, parce qu'ils ont été consolidés par des années de coopération active à différents niveaux. Les États membres de la Communauté des Caraïbes continuent d'entretenir des relations étroites avec Cuba, à travers un large éventail de programmes de coopération dans des domaines tels que le commerce, les soins de santé, les infrastructures ou encore la mise en valeur des ressources humaines. Note développement régional futur dépend à bien des égards du développement et des progrès collectifs. Dans ce contexte, nous estimons que le blocus n'est pas seulement un acte punitif à l'encontre de Cuba, mais également une entrave au développement de toute notre région.

Cette année, le rapport du Secrétaire général sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique (A/63/93), comme les autres rapports établis sur la question, présente les réponses apportées par une grande majorité d'États Membres qui partagent les mêmes vues sur la poursuite de ce blocus unilatéral imposé à Cuba.

Les États membres de la CARICOM continuent de réaffirmer leur opposition sans équivoque à l'imposition du blocus, qui a été dénoncée, au cours des 16 dernières années consécutives, par la grande majorité de la communauté internationale. L'imposition unilatérale de lois aux effets extraterritoriaux à des États tiers est contraire à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies, et le blocus lui-même va à l'encontre des principes du multilatéralisme, du droit international, de la souveraineté et du libre-échange dont cette enceinte est traditionnellement le chantre.

Aussi les États de la CARICOM réaffirment-ils les positions du Groupe des 77 et de la Chine et du Mouvement des pays non alignés qui s'opposent à ces mesures unilatérales et nous maintenons notre position selon laquelle un engagement constructif et des négociations pacifiques demeurent le seul moyen acceptable d'avancer vers une paix et une stabilité durables.

Les conséquences notables du blocus sur l'économie cubaine continuent de préoccuper considérablement la CARICOM, et ses effets humanitaires sur le peuple cubain, notamment dans les domaines de la santé et de l'alimentation, sont navrants. Le fait que Cuba ne puisse pas acquérir l'équipement médical, les pièces de rechange et les médicaments de dernière génération dont elle a besoin à cause du blocus continue de porter préjudice au système de santé, dans lequel les traitements demeurent gratuits pour les Cubains.

Étant donné l'augmentation de l'intensité et de la fréquence des tempêtes et des ouragans causées par les changements climatiques et la vulnérabilité géographique de Cuba face à ces catastrophes naturelles, l'impact humanitaire inacceptable du blocus est d'autant plus aigu. Il est à relever que, quand bien même Cuba se démène pour faire face à la triste série de catastrophes naturelles récentes, elle continue d'aider d'autres pays en développement, à commencer par ses voisins immédiats des Caraïbes. En effet, des

milliers d'étudiants de la CARICOM suivent gratuitement des cours dans des universités cubaines, des milliers de personnes ont reçu, gratuitement, des soins médicaux et chirurgicaux à Cuba, et des milliers d'autres ont été traités dans leur pays d'origine par des infirmières et des médecins cubains. Nous bénéficions de l'expertise technique, de programmes de renforcement des capacités, de l'aide en matière d'infrastructures et de la générosité désintéressée du peuple cubain. Le peuple cubain ne menace personne, et ni le blocus ni ses conséquences délétères l'ont empêché de continuer d'offrir une aide amicale et solidaire, même au-delà des clivages idéologiques.

Étant donné la position pacifique, généreuse et empreinte de coopération dont Cuba fait montre à l'échelon international, elle ne devrait pas être isolée ou empêchée de prendre part aux processus régionaux et de l'hémisphère. La CARICOM réaffirme son appui sans faille au droit du peuple cubain à l'autodétermination et à la poursuite fructueuse de son développement social et économique, selon les modalités qu'il aura choisies.

Le blocus imposé à Cuba est de plus en plus anachronique et ne sert aucun objectif utile au XXI<sup>e</sup> siècle. Il n'a servi qu'à maintenir un climat de tension entre deux États voisins et à générer des préoccupations, des inquiétudes et un malaise dans toute la région des Caraïbes.

Les États de la CARICOM continuent d'entretenir des relations amicales aussi bien avec Cuba qu'avec les États-Unis. Ces deux voisins, séparés de 145 kilomètres seulement, ont produit de grands érudits, des hommes de science de renom et des dirigeants mondialement connus. Les deux pays ont une histoire noble et digne de fierté, et sont peuplés de personnes agréables, ouvertes et affectueuses. Nous demandons qu'un nouveau départ soit pris entre les Gouvernements de ces deux grandes nations – l'une grande, l'autre petite de taille – analogue aux initiatives prises pour la négociation de questions bien plus difficiles relatives aux relations internationales entre États Membres de cette Organisation. Nous ne pouvons qu'imaginer les effets positifs d'un rapprochement entre les deux pays, fondé sur les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Compte tenu de tout cela, les États de la CARICOM appuient le projet sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé

à Cuba par les États-Unis, qui figure dans le document A/63/L.4.

**M. Valero Briceño** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : C'est pour moi un honneur, Monsieur le Président, de m'exprimer pour la première fois dans cette enceinte sous votre direction.

En octobre de l'année dernière, 184 États membres de cette Assemblée ont voté pour le projet de résolution A/62/L.1, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » – une preuve presque unanime du rejet de la communauté internationale de la politique interventionniste imposée au peuple frère de Cuba.

Depuis sa première résolution sur le sujet, la résolution 47/19 adoptée le 24 novembre 1992, l'Assemblée adopte systématiquement et à une majorité écrasante les résolutions qui demandent au Gouvernement des États-Unis d'Amérique de mettre fin à sa politique hostile contre Cuba. Le Gouvernement des États-Unis, cependant, se moque de la volonté majoritaire de l'Assemblée générale et refuse d'écouter la clameur mondiale qui s'élève contre le blocus. Voilà l'une des nombreuses raisons qui justifie amplement la nécessité absolue de réformer l'Organisation des Nations Unies afin que les résolutions de cette Assemblée soient accueillies et respectées de tous les États.

Ce blocus tenace imposé à Cuba est contraire à l'esprit de l'époque et constitue un obstacle à l'établissement d'un nouvel ordre international fondé sur la paix et la coexistence entre tous les pays. Le blocus est, indubitablement, un mécanisme de nature criminelle dont l'objectif est de faire plier par la faim et les maladies un peuple – un peuple digne – qui a exercé avec courage et détermination son droit à la liberté et à l'indépendance. Depuis plus de quatre décennies, le Gouvernement impérialiste viole de manière flagrante les droits de l'homme du peuple cubain, notamment son droit à la vie, à la santé, à l'alimentation et à l'éducation. Il foule aux pieds les normes et les principes du droit international qui régissent les relations entre les États, ainsi que la lettre et l'esprit de la Charte des Nations Unies.

Au cours de l'année écoulée, le blocus imposé à Cuba s'est intensifié et son application extraterritoriale s'est étendue. Refuser des médicaments et des aliments à un pays, dans le cadre d'un odieux régime de sanctions, constitue une violation du droit

international, proscrite par la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide.

Mohandas Gandhi, dans son ouvrage « Non-Violence: The Greatest Force », fait une réflexion qui conserve aujourd'hui toute sa pertinence. Le grand héraut de la paix et dirigeant immortel de l'Inde a dit :

« Un conflit armé entre nations nous horrifie. Mais la guerre économique ne vaut pas mieux qu'un conflit armé. Ce dernier est comme une intervention chirurgicale. Une guerre économique est une torture prolongée ».

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba punit la population cubaine de manière criminelle, systématique, sans distinction d'âge, de sexe, de religion ou de statut social. Dans le contexte des terribles dégâts humains et matériels déjà causés par les ouragans Gustav et Ike, les conséquences du blocus sont d'autant plus injustes et immorales. En dépit du blocus, le peuple cubain et son gouvernement, fidèles aux principes de la solidarité et de l'humanisme, ont poursuivi leur coopération solidaire avec de nombreux pays en développement, notamment le mien, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation.

Le blocus imposé à Cuba est rejeté non seulement par le peuple cubain mais également par la majorité de l'opinion publique mondiale, y compris aux États-Unis. Dans ce sens, nous saluons le rapprochement constructif et le dialogue positif que, sans aucune condition et dans le respect de la souveraineté du peuple cubain, l'Union européenne a entamés. Aussi appelons-nous à la levée immédiate et sans conditions du blocus imposé à Cuba.

La République bolivarienne du Venezuela rejette énergiquement l'application unilatérale contre Cuba de mesures économiques, commerciales et financières qui portent atteinte au développement du commerce international et qui constituent une grossière application extraterritoriale de lois nationales d'un pays contre un autre.

Nous réaffirmons notre appui aux résolutions de l'Assemblée générale insistant sur la nécessité de mettre fin au blocus imposé à Cuba. Nous nous associons aux positions du Groupe des 77 et la Chine et du Mouvement des pays non alignés, ainsi qu'à l'opinion qu'exprimera bientôt le Marché commun sud-américain (MERCOSUR), qui condamnent le blocus

imposé à Cuba car il constitue une violation des dispositions de la Charte des Nations Unies.

Nous espérons qu'à cette occasion, l'écrasante majorité des pays s'élèveront de nouveau contre une mesure faisant affront à un peuple qui, depuis 1958, porte avec dignité les drapeaux de la liberté, de la souveraineté et de l'autodétermination.

Par conséquent, le Venezuela votera pour le projet de résolution intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

**M. Heller** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Depuis 17 années consécutives, le Gouvernement mexicain exprime devant cette assemblée son opposition au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, et aujourd'hui, il se prononce une fois de plus contre le recours à des mesures coercitives qui ne se fondent pas sur la Charte des Nations Unies.

Depuis 1992, date à laquelle le Gouvernement de la République de Cuba a présenté à l'Assemblée générale un projet de résolution visant à mettre fin à l'embargo imposé par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, le Mexique a toujours voté pour les résolutions adoptées sur ce sujet par l'Assemblée générale. Mon gouvernement a également partagé avec la communauté internationale sa ferme opposition à l'application extraterritoriale de lois nationales, qui sont contraires au droit international.

Le Gouvernement mexicain a maintenu cette position dans les différents organismes du système des Nations Unies, ou se fondant sur le fait que le blocus imposé par les États-Unis à Cuba, politique unilatérale qui dure depuis presque un demi-siècle, est contraire au droit international et à la Charte des Nations Unies, a de graves conséquences humanitaires qui contredisent ouvertement son objectif premier et symbolise un abandon de la diplomatie et du dialogue comme moyens privilégiés de régler les différends entre États.

Pour toutes ces raisons, ma délégation réaffirme sa ferme opposition au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, dont les effets cumulés affectent de façon systématique et silencieuse la population de ce pays.

Les protestations de l'écrasante majorité des pays contre ce type de mesures unilatérales nous rappellent que les sanctions politiques, économiques ou militaires à l'encontre d'un État ne peuvent découler que de

décisions ou de recommandations du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Plusieurs organes et entités du système des Nations Unies attestent de l'impact négatif du blocus sur le développement économique et social de Cuba. Ces effets délétères sont tangibles dans les transactions économiques, commerciales et financières réalisées par ce pays, ainsi que dans des secteurs sensibles tels que l'alimentation, la santé et la construction, ce qui affecte directement la vie quotidienne de la population cubaine.

Toutes ces conséquences, outre qu'elles se répercutent sur les pays tiers en raison de l'impossibilité d'interagir avec Cuba dans de nombreux domaines économiques et sociaux, sont encore aggravées par l'impact des catastrophes naturelles, comme les dégâts considérables provoqués cette année par les ouragans Gustav et Ike.

Le Gouvernement mexicain réaffirme sa ferme opposition aux lois nationales qu'on prétend appliquer de manière extraterritoriale à des pays tiers, en contravention du droit international.

Dans ce contexte, afin de pallier à l'isolement économique, politique et diplomatique de Cuba, le Gouvernement mexicain a appuyé la participation de ce pays à tous les mécanismes régionaux d'intégration afin de favoriser les échanges économiques et sociaux, la coopération et le développement. Le 23 octobre 1996, l'État mexicain a promulgué la loi sur la protection du commerce et des investissements contre les règles étrangères qui contreviennent au droit international, qui a pour objet d'empêcher la commission d'actes qui portent atteinte au commerce ou à l'investissement, lorsque de tels actes sont la conséquence des effets extraterritoriaux de lois étrangères.

Sur le plan bilatéral, le Mexique encourage les contacts politiques, économiques et commerciaux avec Cuba. En mars 2008 s'est tenue, par exemple, la troisième réunion du Dispositif permanent d'information et de consultation politique entre le Mexique et Cuba, lors de laquelle les deux gouvernements se sont engagés à assurer le fonctionnement des mécanismes bilatéraux existants en matière de migration, de narcotrafic, de commerce et de développement industriel, de transports, d'agriculture et de pêche, de commerce extérieur, de tourisme, de santé et de développement. Cette rencontre s'est également avérée très importante pour

établir des mécanismes visant à développer les relations économiques, par l'organisation de missions patronales et la révision des accords de complémentarité économique et de promotion et protection réciproque des investissements entre les deux pays.

En privilégiant le dialogue et la concertation, le Mexique et Cuba ont réussi à resserrer leur entente et leurs liens de collaboration pour laisser place à une relation fondée sur le respect mutuel, comme le montre encore la signature en mars 2008 de l'accord sur le rééchelonnement des dettes de Cuba envers le Mexique, instrument incorporé aux politiques de chaque pays et mutuellement satisfaisant pour les deux parties, et qui contribue à favoriser le développement des relations économiques et commerciales au bénéfice des deux pays.

Dans ce contexte, il faut également mentionner la signature du mémorandum d'accord entre Mexique et Cuba pour garantir un flux migratoire légal, ordonné et sûr entre les deux pays. Le mémorandum, signé le 20 octobre dernier à l'occasion de la visite à Mexico de Felipe Pérez Roque, Ministre des affaires étrangères de Cuba, contribuera à garantir la sécurité des personnes, à décourager les migrations clandestines et à combattre plus efficacement la traite des personnes.

La visite du Ministre Pérez Roque à Mexico il y a quelques jours a précisément confirmé cette relation fondée sur le respect mutuel. Lors de leur rencontre, le Ministre Pérez Roque et le Président mexicain Felipe Calderón, ont tous deux constaté l'état satisfaisant des relations entre les deux pays, qui non seulement se reflète dans la structure des mécanismes bilatéraux institutionnels, mais se trouve aussi confirmé par le renforcement du commerce bilatéral, qui montre des signes encourageants. Au cours des huit premiers mois de l'année en cours, le commerce bilatéral a augmenté de près de 80 % par rapport à la même période en 2007. Cela renforce les liens historiques indissolubles qui unissent le Mexique et Cuba, reposant sur un climat de confiance renouvelée, dans le respect strict des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Sur cette base, à travers le dialogue bilatéral et dans le cadre des instances et mécanismes régionaux et internationaux compétents, le Mexique a favorisé les possibilités de coopération et de dialogue respectueux, comme l'a montré récemment le premier dialogue politique au niveau ministériel entre le Groupe de Rio

et Cuba, qui s'est tenu au début de la présente session de l'Assemblée générale et au cours duquel les deux parties ont souligné l'intérêt qu'elles portaient au débat sur les sujets pertinents de préoccupation régionale et internationale.

Le Gouvernement mexicain fonde ses relations bilatérales et multilatérales sur les principes généraux du droit international qui régissent la coexistence pacifique et civilisée entre États souverains. Ces principes sont solidement et constamment appliqués dans les relations entre le Mexique et Cuba. Le Mexique réaffirme aujourd'hui que le droit international est le meilleur mécanisme pour régler les différends entre les États et qu'appliquer et respecter les règles et principes qui gouvernent la coexistence entre les nations et favoriser un dialogue respectueux, sans introduire des déséquilibres ou des différences, sont des instruments indispensables pour résoudre les différends entre États et garantir un climat de paix internationale.

De notre propre expérience, nous savons bien que les sociétés évoluent et se transforment selon leurs propres critères, et non par l'effet de mesures imposées de l'extérieur. Compte tenu de ce qui précède, le Mexique, appuiera une nouvelle fois le projet de résolution présenté sur cette question à la présente session.

**M. Le Luong Minh** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Voilà 16 années consécutives que l'Assemblée générale débat de la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. L'Assemblée est réunie une fois de plus aujourd'hui pour examiner cette question car, en dépit de l'appel pressant de la communauté internationale en faveur de sa levée, le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis se poursuit.

Les résolutions sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique que l'Assemblée générale a adoptées quasiment à l'unanimité n'ont jamais été appliqués. Nous nous associons pleinement aux déclarations faites sur cette question par les représentants d'Antigua-et-Barbuda et de l'Égypte au nom du Groupe des 77 et de la Chine et du Mouvement des pays non alignés, respectivement.

Le blocus économique, commercial et financier unilatéral imposé à Cuba par les États-Unis constitue une violation du droit international, notamment des lois

internationales relatives à la liberté du commerce et de la navigation et à la non-ingérence dans les affaires intérieures des États. Il va à l'encontre des normes universellement reconnues régissant les relations entre pays souverains, quels que soient le système politique et le mode de développement qu'ils ont choisis. Il va aussi à l'encontre des principes fondamentaux, des objectifs et de l'esprit de la Charte des Nations Unies.

Le blocus prolongé et renforcé imposé à Cuba par les États-Unis a entraîné des milliards de dollars de pertes économiques et commerciales non seulement pour Cuba mais aussi pour les autres pays désireux d'entretenir des relations économiques, financières et commerciales normales et mutuellement bénéfiques avec ce pays épris de paix. Il a infligé des difficultés et des souffrances immenses au peuple cubain, en particulier les femmes et les enfants. Alors que le Gouvernement et le peuple cubains s'efforcent d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, ce blocus unilatéral injustifiable entrave leurs efforts pour atteindre les objectifs mêmes que les dirigeants du monde ont adoptés à cette Assemblée il y a huit ans.

Le Viet Nam est contre l'imposition de tout blocus économique ou commercial de nature coercitive, unilatérale et extraterritoriale, par un pays à un autre. Nous estimons que les différends entre États doivent et peuvent être réglés par le dialogue pacifique et des négociations menées dans un esprit d'égalité, dans le respect mutuel de l'indépendance et de la souveraineté de chacun des États, et du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États. Nous exhortons les États-Unis à mettre fin au blocus unilatéral qu'ils imposent à Cuba, et dont la poursuite ne fait qu'intensifier les tensions entre ces deux pays voisins et dans la région, et ce, aux dépens de la paix et de la sécurité régionales et internationales et des relations amicales entre les peuples.

Le Viet Nam réaffirme son appui et sa solidarité au Gouvernement et au peuple cubains. Nous nous joignons aux efforts de la communauté internationale pour les aider à surmonter les conséquences du blocus. Le Viet Nam votera une nouvelle fois pour le projet de résolution.

**M. Mohamad** (Soudan) (*parle en arabe*) : Ma délégation tient à vous exprimer, Monsieur le Président, ses remerciements et sa reconnaissance sincères et à saluer la sagesse avec laquelle vous présidez aux travaux de la présente session de

l'Assemblée générale. Nous apprécions vivement les efforts que vous déployez pour faire régner un esprit de fraternité, d'égalité, de justice, de coopération et de respect du droit des peuples de choisir et de rejeter l'hégémonie et le droit de la force.

Pour la dix-septième année consécutive, une question relative à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Au fil des ans, en adoptant les projets de résolution qui lui étaient soumis, l'Assemblée générale a manifesté son rejet total de ces sanctions unilatérales et de leurs effets extraterritoriaux néfastes qui vont à l'encontre des principes de la légitimité internationale.

L'Assemblée générale examine une fois de plus cette question alors que la communauté internationale est de plus en plus sensibilisée et opposée à l'imposition dangereuse et injustifiable des sanctions. Année après année, l'appui constant que reçoit le projet de résolution sur cette question traduit le rejet par la communauté internationale du blocus unilatéral imposé à Cuba, parce qu'il constitue une violation flagrante des règles et principes fondamentaux du droit international, des dispositions de la Charte des Nations Unies et des normes et instruments internationaux qui régissent les relations commerciales, économiques et financières entre États.

Les souffrances que le peuple cubain endure depuis si longtemps du fait de ce blocus sont un appel lancé à la communauté internationale pour qu'elle condamne une fois encore cette année ces sanctions injustes qui menacent la légitimité internationale. Ces mesures unilatérales ont eu des conséquences dramatiques pour le peuple cubain, le privant des produits de première nécessité et infligeant depuis plus de 40 ans des pertes considérables dans les différents domaines du développement économique et social à notre pays frère, la République de Cuba. Ma délégation prend fermement position contre ces sanctions unilatérales injustes, qui ont également été imposées à d'autres pays, dont le mien. Nous tenons à exprimer notre entière solidarité avec Cuba et notre opposition aux politiques d'exclusion et d'hégémonie imposées à d'autres peuples.

Nous sommes persuadés que le vote écrasant de l'Assemblée générale appuiera le désir de la communauté internationale de donner corps aux nobles principes humanitaires inscrits dans la Charte. Le

projet de résolution à l'examen représente, de par sa valeur symbolique, un message important de la part de la communauté internationale selon lequel le recours à la force est une absurdité qu'elle rejette.

**M. Kumalo** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) :

Je voudrais, pour commencer, associer ma délégation aux déclarations faites par le représentant d'Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

La Saint-Sylvestre 2009 coïncidera avec le cinquantième anniversaire de la révolution cubaine. En l'honneur de cet événement, nous nous devons de rendre hommage à l'ancien Président Fidel Castro, qui a dirigé la révolution pour l'autodétermination du peuple cubain. Pourtant, trois ans après la victoire cubaine remportée sous la direction du Comandante Fidel, Cuba a été frappée par un blocus économique, commercial et financier imposé unilatéralement par son voisin, les États-Unis d'Amérique. Cela signifie que la majorité des citoyens cubains n'ont jamais vécu autrement que sous des mesures économiques coercitives. Mais, malgré tout, le peuple cubain a survécu. C'est pour cette raison que nous voulons commencer par saluer le Ministre des affaires étrangères de Cuba, dont la présence à ce débat témoigne de l'importance que nous attachons tous à cette question.

Tout au long du blocus unilatéral, qui dure depuis plus de 48 ans, le peuple cubain a réagi en tendant la main de l'amitié et de la solidarité à d'autres peuples du monde. Il n'est, par exemple, pas rare de rencontrer des médecins et des infirmiers cubains dans de nombreuses régions d'Amérique latine et d'Afrique. Le travail extraordinaire réalisé par Cuba dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la biotechnologie est mondialement reconnu. De même, au moyen de ses projets de coopération bilatérale, Cuba aide considérablement de nombreux pays en développement – y compris le mien – à surmonter les pénuries de personnel qualifié en déployant des professionnels et des formateurs cubains dans de multiples régions.

Sans doute plus important encore, Cuba appuie les luttes pour la liberté et la justice dans le monde. Par exemple, en Afrique australe, nous avons reconnu la contribution de Cuba à notre propre liberté et à la démocratie dans la sous-région. Le rôle joué par Cuba dans l'histoire de la libération de l'Afrique du Sud a été dûment reconnu cette année lorsque l'Afrique

australe a célébré le vingtième anniversaire de la bataille de Cuito Cuanavale, qui a marqué un tournant décisif dans la lutte contre l'apartheid et a mené à l'indépendance de la Namibie et de l'Afrique du Sud.

L'Afrique du Sud s'est toujours opposée à tous les aspects du blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique pour des raisons fondamentales qui vont au-delà de la solidarité que nous témoignons au peuple cubain. L'Afrique du Sud est déterminée à œuvrer pour un monde meilleur pour tous, dans lequel les nations, petites ou grandes, coexistent dans la paix. L'instauration de cette coexistence pacifique entre les nations exige que toutes les nations respectent la primauté du droit, y compris le droit international et le respect de l'intégrité territoriale.

L'Afrique du Sud estime que la poursuite de l'imposition d'un blocus économique, commercial et financier est une violation des principes de l'égalité souveraine des États et de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre État. L'Afrique du Sud s'est donc ralliée à plusieurs reprises à la vaste majorité des États Membres et des pays en faisant part de son désaccord et de son opposition quant à tous les aspects du blocus économique commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Nous nous inspirons des normes fondamentales du droit international et des normes de conduite internationalement reconnues et de notre appui de principe à l'élimination des mesures économiques coercitives afin de réaliser les objectifs politiques et économiques. L'Afrique du Sud estime qu'un dialogue constructif peut instaurer une confiance et une compréhension mutuelles et mener à la coexistence harmonieuse et pacifique des nations.

Ma délégation estime que la présence de tant d'États Membres dans cette salle aujourd'hui et leur participation aux délibérations prouvent qu'ils sont opposés à des mesures extraterritoriales unilatérales. Nous sommes ici pour exprimer notre ferme opposition au recours à des mesures économiques coercitives pour exercer des pressions sur les pays en développement, étant donné que ces mesures sont contraires au droit international, au droit international humanitaire, à la Charte des Nations Unies et aux normes et principes qui régissent les relations pacifiques entre États.

L'Afrique du Sud se ralliera à la majorité des États Membres ce matin en appuyant le projet de résolution dont nous sommes saisis. Nous le faisons

parce que ces mesures persistantes et unilatérales ont causé d'indicibles souffrances au peuple cubain. Nous pensons que l'écrasante majorité des États Membres présents aujourd'hui s'associera à nous pour appuyer le peuple cubain. Cela montre clairement qu'il est temps de lever l'embargo et de mettre un terme aux souffrances indicibles de la population civile cubaine, qui pâtit le plus de cette injustice.

Enfin, Monsieur le Président, puisque je ne pourrai pas me joindre aux célébrations qui auront lieu à La Havane le Jour de l'An, permettez-moi de dire « Viva Cuba! Viva Comandante Fidel! »

**M. Liu Zhenmin** (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise appuie la déclaration faite par le représentant d'Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Cela fait plus de 10 ans que la délégation cubaine dénonce tous les ans, du haut la tribune de l'Assemblée générale, la poursuite du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, qui a des conséquences graves sur son développement social, économique et environnemental. Le blocus a eu des conséquences importantes sur Cuba, notamment en portant atteinte au droit à la survie et au développement des groupes les plus vulnérables à Cuba, comme les femmes et les enfants, et a attiré beaucoup d'attention et de sympathie.

Pendant 16 années consécutives, l'Assemblée générale a adopté chaque année, à une écrasante majorité, une résolution qui exhorte tous les pays à respecter la Charte des Nations Unies et les principes du droit international en abrogeant ou invalidant toutes les lois et mesures dont les effets extraterritoriaux portent atteinte à la souveraineté d'autres États et aux droits et intérêts légitimes d'entités ou de personnes placées sous la juridiction de ces pays ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation. Malheureusement, cependant, le blocus économique, commercial et financier imposé de longue date à Cuba par son voisin nanti reste en place.

Dans le monde d'aujourd'hui, même si les relations internationales ne sont pas encore démocratisées, le dialogue, la communication et la coexistence harmonieuse constituent désormais la principale tendance régissant les relations internationales. Le respect mutuel et l'égalité entre les pays deviennent des questions importantes qui font l'objet d'un consensus international. À l'ère de la mondialisation économique, les échanges et la

coopération entre les pays sur un pied d'égalité constituent la tendance de notre époque. Le dialogue sur un pied d'égalité et la consultation amicale sont la meilleure façon d'aplanir les divergences et de régler les différends. La communauté internationale est en droit d'exprimer de graves préoccupations concernant le blocus et les sanctions infligés à Cuba au fil des années et de demander au pays concerné de lever le blocus et les sanctions.

Le blocus et les sanctions imposés à Cuba sont non seulement préjudiciables aux intérêts de Cuba et de nombreux autres pays, mais également contraires aux principes de la démocratie, de la liberté, de l'état de droit et des droits de l'homme. Premièrement, la pratique consistant à essayer de forcer un autre pays, par le blocus et les sanctions, à abandonner son droit à choisir en toute indépendance son propre mode de développement et même à renverser son gouvernement, constitue une violation grave des buts et principes énoncés dans la Charte et des normes fondamentales qui régissent les relations internationales contemporaines. Une telle pratique n'a rien à voir avec la promotion de la démocratie et de la liberté.

Deuxièmement, de par leur nature extraterritoriale, le blocus et les sanctions imposés à Cuba violent le droit international et ne peuvent en aucun cas promouvoir la démocratie et la paix dans quelque pays que ce soit. Ils sont rejetés par tous les pays et sont contraires au principe de la libéralisation des échanges commerciaux.

Troisièmement, le blocus et les sanctions ont largement entravé et gêné les efforts déployés par le peuple cubain pour éliminer la pauvreté, améliorer son niveau de vie, travailler au développement économique et social et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Ils sapent le droit du peuple cubain à la subsistance et au développement. La communauté internationale est maintenant confrontée au problème grave d'une crise alimentaire mondiale avec toutes ses répercussions, aggravant les problèmes de la faim et de la malnutrition, ce qui rend le blocus et les sanctions plus absurdes que jamais.

Le Gouvernement chinois affirme sans relâche que les pays doivent établir leurs relations conformément aux buts et principes inscrits dans la Charte et travailler à promouvoir la démocratie et l'état de droit dans les relations internationales. Nous pensons que le droit de chaque pays à choisir son propre système social et son mode de développement

devrait être respecté. Les désaccords entre les États doivent être réglés par la voie du dialogue et de la coopération, sur la base de l'égalité et du respect mutuel.

À la lumière de ce qui précède, le Gouvernement chinois appelle à la rapide levée du blocus économique, commercial et financier imposé par le pays concerné à Cuba. Nous espérons qu'il y aura un dialogue et non de l'antagonisme, des contacts et des échanges et non un blocus et des sanctions. Nous espérons que le pays concerné mettra en œuvre la résolution pertinente de l'Assemblée générale dans les plus brefs délais. C'est pourquoi la Chine appuie le projet de résolution présenté par Cuba au titre du point de l'ordre du jour à l'examen.

**M. Benmehidi (Algérie) :** Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord d'associer ma délégation à la déclaration faite par le représentant d'Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'Algérie tient à exprimer, une fois de plus, sa profonde préoccupation quant à la persistance du blocus économique, commercial et financier imposé de manière unilatérale depuis près d'un demi-siècle par les États-Unis d'Amérique contre Cuba. Elle réitère son appel à la levée du blocus que subit le peuple cubain, et sous lequel sont nés 70 % des citoyens cubains.

L'Algérie estime que ce blocus économique, commercial et financier, auquel Cuba fait face, constitue une violation des principes de l'égalité souveraine des États et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre État, et constitue une atteinte au droit du peuple cubain au développement et à sa souveraineté.

L'extraterritorialité de la législation d'un État visant à imposer des sanctions unilatérales à un autre État constitue une négation des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et contrevient aux règles du droit international.

L'Algérie voudrait réaffirmer son adhésion aux positions adoptées par le quatorzième Sommet du Mouvement des pays non alignés, tenu en septembre 2006 à La Havane, et à celles adoptées lors du deuxième Sommet du Sud en juin 2005 à Doha, qui ont tous deux rejeté les mesures économiques coercitives et les lois à caractère extraterritorial imposées aux pays

en développement, et demandé aux États-Unis de lever le blocus imposé à Cuba.

En renouvelant son appel aux États-Unis d'Amérique pour lever le blocus imposé à Cuba, qui a été constamment rejeté par un nombre croissant de pays au sein de cette Assemblée, ce qui indique que l'écrasante majorité des États Membres de l'ONU sont en faveur de cette levée, ma délégation souhaiterait indiquer qu'elle votera en faveur du projet de résolution A/63/L.4.

**M. Al Habib** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): Pour commencer, je voudrais remercier le Secrétaire général pour son rapport au titre du point 19 de l'ordre du jour, « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » (A/63/93). Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant d'Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et Chine, et par le représentant de l'Égypte, au nom du Mouvement des pays non alignés.

La teneur de la résolution 62/3, qui a été appuyée par 184 voix l'année dernière, reflète clairement la position de la communauté internationale à l'égard du blocus imposé de longue date à Cuba. Ma délégation réaffirme sa conviction que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba est contraire au principe du droit international régissant les relations entre États et contredit la lettre et l'esprit de la Charte, qui préconise de promouvoir la solidarité, la coopération et les relations amicales entre les nations.

De telles mesures continuent d'avoir des effets néfastes sur les conditions de vie et les droits de l'homme du peuple cubain et entraveront les efforts que fait le Gouvernement cubain pour réaliser les objectifs de développement internationalement convenus, notamment ceux du Millénaire pour le développement. Dans ce contexte, le blocus entrave les efforts déployés par le Gouvernement cubain pour éliminer la faim et pour promouvoir la santé et l'éducation, qui sont indispensables à la réalisation du développement économique et social.

Aux termes du paragraphe 101 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg (A/CONF.199/20), « Les États devraient coopérer pour promouvoir un système économique international ouvert et favorable, propre à engendrer une croissance économique et un développement durable dans tous les pays ». Le paragraphe 102 du même document engage les États à s'abstenir de toute mesure unilatérale qui soit contraire

au droit international et à la Charte des Nations Unies et qui entrave la pleine réalisation du développement économique et social par la population des pays affectés, et en particulier des femmes et des enfants.

Aujourd'hui, il est inacceptable, aux yeux de la communauté internationale, qu'un État impose à d'autres États des mesures économiques coercitives injustifiables sur la base de considérations politiques. L'application extraterritoriale de lois nationales comme la loi Helms-Burton et la loi D'Amato crée, au niveau des relations internationales, un climat antagoniste et compromet la paix et la sécurité mondiales. Ces mesures politiques aux implications économiques continuent de restreindre les investissements, le commerce, les possibilités d'emploi, le transfert de technologies et les perspectives de croissance économiques des pays ciblés, mais aussi de pays tiers traitant avec le pays touché.

Il est indéniable que le blocus viole les principes internationaux régissant les relations entre États, tels que l'égalité souveraine des États, le principe de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et la liberté du commerce et de la navigation internationaux. Comme ma délégation l'a déjà indiqué à plusieurs reprises dans des déclarations précédentes, ce type de politiques et de mesures coercitives économiques à caractère unilatéral doit être considéré comme un obstacle majeur à l'action de la communauté internationale en faveur des causes et des intérêts communs. Ces mesures ont des répercussions négatives sur la promotion de la coopération et des partenariats qui sont nécessaires pour créer un environnement favorable, dans l'intérêt de tous au plan international.

Les rapports du Gouvernement cubain sur les répercussions du blocus qui lui est imposé indiquent que ces mesures unilatérales coercitives n'ont fait qu'exacerber les disparités existantes dans les domaines de la santé, de l'économie, de l'éducation et de la formation, du commerce, du tourisme, de l'aviation civile et même des activités culturelles. L'adoption jusqu'en 2007 par l'Assemblée générale de 17 résolutions consécutives est la manifestation de la réaction sage et louable de la communauté internationale face à ces mesures inacceptables. Ces résolutions appellent tous les États à s'abstenir d'appliquer ces lois et ces mesures et à prendre les mesures nécessaires pour les abroger ou les invalider le plus rapidement possible. La raison en est claire. Le recours au blocus à des fins politiques sape les efforts collectifs déployés par les États Membres pour réaliser

la croissance économique et le développement durable aux niveaux national, régional et international.

Enfin, ma délégation espère sincèrement que les États Membres qui continuent d'appliquer des lois et des mesures économiques coercitives prendront les mesures nécessaires pour les abroger ou les invalider le plus rapidement possible.

**M. Shukla** (Inde) (*parle en anglais*): Nous souscrivons à la déclaration faite par le représentant d'Antigua-et-Barbuda du Groupe des 77 en sa qualité de Président dudit groupe. Nous remercions le Secrétaire général pour son rapport (A/63/93) sur le point de l'ordre du jour à l'examen.

C'est la dix-septième année consécutive que l'Assemblée débat du blocus économique, commercial et financier imposé depuis 46 ans à Cuba. Au cours de ses délibérations, l'Assemblée générale a plusieurs fois rejeté l'imposition de lois et règlements ayant des effets extraterritoriaux qui sont imposés par la force ainsi que toutes les autres mesures économiques coercitives. L'Assemblée générale a également engagé l'ensemble des États à respecter leurs obligations au titre de la Charte des Nations Unies et du droit international, et abroger et annuler les lois et mesures dont les effets extraterritoriaux portent atteinte à la souveraineté d'autres États, aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes qui sont sous leur juridiction et à la liberté du commerce et de la navigation.

En dépit des appels répétés de l'Assemblée générale, ses résolutions ne sont toujours pas appliquées, en contravention de l'opinion publique mondiale. Le blocus, notamment son caractère extraterritorial, continue d'être en vigueur. En particulier, des lois nationales des États-Unis, telles que la *Cuban Democracy Act* de 1992 et la loi Helms-Burton de 1996, ont élargi la portée extraterritoriale de l'embargo en englobant les entreprises étrangères, de même que les succursales des entreprises des États-Unis à l'étranger, qui entretiennent des relations commerciales avec Cuba ou avec des entités cubaines. Nous appuyons le rejet catégorique par la communauté internationale de lois nationales ayant des effets extraterritoriaux.

Le blocus, par ses effets extraterritoriaux notamment, a des conséquences négatives sur le peuple cubain et sur les efforts de développement du pays. Les soins de santé souffrent tout particulièrement des contrôles de l'accès à l'équipement médical, aux médicaments, aux technologies et aux moyens de

diagnostic, sans même parler du renchérissement des fournitures. À cet égard, ce sont les efforts consentis dans le cadre de la coopération Sud-Sud ont le plus pâti des effets du blocus; c'est là un autre effet extraterritorial inattendu, indirect et négatif du blocus.

D'autres secteurs de l'économie cubaine ont également subi les contrecoups du blocus. Diverses entités des Nations Unies évoquent cela en détail dans le rapport du Secrétaire général. Par exemple, le Coordonnateur résident des Nations Unies à La Havane a indiqué que le blocus a des incidences négatives sur les plans social, économique et environnemental du développement humain à Cuba et que ce sont les groupes socioéconomiques les plus vulnérables qui en souffrent le plus.

Par ailleurs, l'embargo a de graves répercussions sur l'exécution de projets et de programmes du système des Nations Unies à Cuba, ainsi que sur les déplacements du personnel des Nations Unies. La Commission économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes a déclaré que le blocus a des incidences notables sur le niveau de vie du peuple cubain. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement déclare que l'impact extraterritorial est considérable en raison de l'importance des intérêts des États-Unis dans les sociétés transnationales.

Malgré le blocus, une grande partie des importations de Cuba proviennent des États-Unis d'Amérique, dans la mesure où la *Trade Sanctions Reform and Export Enhancement Act* (loi sur la réforme des sanctions commerciales et l'expansion des exportations) le permet. Cela ne fait que confirmer le potentiel d'échanges commerciaux et d'investissements entre ces pays. Le blocus porte également considérablement atteinte aux perspectives commerciales et d'affaires des États-Unis. Les divers efforts déployés par les États-Unis pour assouplir ou lever l'embargo indiquent qu'il existe un intérêt non négligeable, notamment dans les milieux d'affaires, en faveur d'un accès sans entrave au marché cubain et de l'établissement de contacts avec Cuba. C'est pourquoi nous attendons avec intérêt la levée des sanctions et du blocus imposés à Cuba.

Avant de terminer, je tiens à réitérer l'opposition de l'Inde à toute mesure unilatérale prise par un pays qui empiète sur la souveraineté d'un autre pays, y compris toute tentative visant à étendre l'application

extraterritoriale de lois nationales sur d'autres pays souverains.

**M. Churkin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de la participation à la discussion d'aujourd'hui du Ministre des affaires étrangères de Cuba, M. Felipe Pérez Roque. Nous tenons à remercier le Secrétaire général pour son rapport publié sous la cote A/63/93 qui rend compte du rejet unanime par les États Membres de l'embargo unilatéral et extraterritorial imposé à Cuba dans les domaines économique, commercial et financier.

La position de la Russie sur le projet de résolution (A/63/L.4) dont nous sommes saisis reste inchangée. Notre pays partage l'avis de la majorité écrasante des États Membres qui condamnent catégoriquement l'embargo imposé à Cuba par les États-Unis et demandent qu'il y soit mis fin. Depuis 1994, la Russie a toujours apporté son appui aux résolutions sur ce sujet lors des sessions de l'Assemblée générale et a toujours systématiquement soutenu qu'il était inadmissible de mettre en place des mesures unilatérales de caractère extraterritorial dans les relations internationales.

Le 17 octobre 2008, le Parlement, la Douma d'État de la Fédération de Russie, a lancé un appel « aux parlements des États Membres de l'ONU et aux organisations parlementaires internationales sur la nécessité de mettre fin à l'embargo économique contre la République cubaine et d'aider la République cubaine à remédier aux conséquences destructrices des catastrophes naturelles ». L'appel soulignait que « en continuant d'imposer un blocus économique à Cuba, les États-Unis d'Amérique exercent une pression flagrante sur un État souverain ».

Le maintien du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis va à l'encontre du but recherché, ne correspond pas aux réalités actuelles et constitue un vestige de la guerre froide qui fait obstacle à l'instauration d'un nouvel ordre mondial juste fondé sur la Charte des Nations Unies et le droit international.

Nous sommes convaincus que la levée du blocus et la normalisation des relations entre les États-Unis et Cuba contribueraient à assainir la situation autour de Cuba et favoriseraient sa participation aux processus internationaux et régionaux. La poursuite du blocus contrevient aux efforts actuellement déployés pour réformer l'Organisation des Nations Unies car c'est ignorer l'avis unanime des États Membres sur la

nécessité de mettre en pratique les principes qui sous-tendent les efforts que l'on fait pour remplacer les désaccords par la coopération et pour faire respecter le droit des peuples à choisir eux-mêmes leur système politique, économique et social.

Cuba a été cruellement touché par l'ouragan Gustave à fin du mois d'août 2008. La Fédération de Russie a fourni et continue de fournir une aide pour remédier aux conséquences de cette catastrophe naturelle. Nous sommes convaincus que la levée de l'embargo et le renforcement des efforts internationaux en général pour contribuer au redressement de l'économie cubaine contribueraient beaucoup à améliorer la situation dans les zones sinistrées.

Se fondant sur les principes fondamentaux de la Charte relatifs à l'inadmissibilité de mesures discriminatoires quelles qu'elles soient et à l'ingérence dans les affaires intérieures des États, la Russie poursuivra sa politique qui consiste à voter pour le projet de résolution appelant à lever le blocus.

**M. Gaspar Martins** (Angola) (*parle en anglais*) : La délégation angolaise s'associe aux déclarations faites par le représentant d'Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non-alignés.

Chaque année, depuis 16 ans, l'Assemblée générale adopte une résolution exhortant tous les pays, conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, à abroger toutes les lois et mesures dont les effets extraterritoriaux portent atteinte à la souveraineté d'autres États et aux intérêts légitimes d'entités et de personnes placées sous leur juridiction, ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation.

Malheureusement, le blocus économique, commercial et financier à long terme imposé par les États-Unis d'Amérique à Cuba demeure encore en place aujourd'hui. En cette ère de mondialisation économique, les échanges et la coopération entre les pays sur un pied d'égalité sont la marque de notre temps. L'établissement de liens économiques, commerciaux et financiers normaux entre les pays répond donc à l'intérêt de tous et n'est en aucune manière une faveur accordée par un pays aux autres.

L'Assemblée générale est saisie du rapport du Secrétaire général (A/63/93) contenant les réponses des États Membres et des organes et institutions des

Nations Unies sur la mise en œuvre des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale demandant la levée du blocus. Selon ce rapport, il n'y a eu aucune amélioration, c'est-à-dire de mesures prises pour lever le blocus durant toutes ces années. Les sanctions existantes ont été appliquées énergiquement et les mesures du blocus ont continué de peser lourdement sur Cuba, entraînant d'immenses pertes économiques, sociales et matérielles, des dommages économiques, apportant la faim et la maladie au peuple cubain, tout en ayant un impact sur les pays tiers dans leurs relations avec Cuba.

La politique extraterritoriale du blocus porte atteinte à la souveraineté des États et aux intérêts légitimes de personnes, d'entités, d'institutions ou de compagnies placées sous leur juridiction, et à la liberté d'établir des relations économiques, commerciales, financières, scientifiques et techniques avec la République de Cuba et a donc un impact sur leur développement économique et social. C'est pourquoi nous estimons que la question à l'examen aujourd'hui est non seulement très importante pour Cuba mais aussi pour tous les membres de la communauté internationale. Cette opinion a été exprimée par la majorité des États Membres année après année.

Le blocus économique, financier et commercial imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique dure depuis trop longtemps. Il ne bénéficie à aucun des deux pays. Au contraire, il ne sert qu'à entretenir une certaine tension dans la région et, avant tout, à causer de grandes souffrances au peuple cubain, situation qui a été exacerbée par les changements climatiques et en particulier pendant la saison des ouragans, notamment par les ouragans Gustave et Ike de cette année.

Le blocus va à l'encontre des principes qui se trouvent au cœur même de la Charte des Nations Unies et des principes de coopération et de dialogue entre les États, ainsi que des lois régissant le commerce international et d'autres conventions s'y rapportant.

En Adhérent aux principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et à l'esprit de toutes les résolutions adoptées à ce sujet par l'Assemblée générale, nous réaffirmons notre engagement à l'égard des normes du droit international en appuyant la nécessité d'éliminer les mesures économiques coercitives comme moyen de pression économique et politique.

La participation des délégations aux débats de l'Assemblée générale montre bien l'importance de la

question à l'ordre du jour. À cet égard, je tiens à accueillir et saluer chaleureusement le Ministre des affaires étrangères de Cuba, M. Pérez Roque. Les délégations participent très activement au débat sur la question du blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et votent à une majorité écrasante, d'année en année, contre ce blocus, ce qui témoigne clairement de l'injustice et de l'impopularité de la mesure prise par les États-Unis.

Compte tenu de ce qui précède, le Gouvernement angolais appuie le projet de résolution A/63/L.4 présenté par Cuba au titre du point de l'ordre du jour à l'examen, étant donné que le blocus contrevient au droit international et constitue une violation flagrante de l'égalité souveraine des États et des principes de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires intérieures.

**M. Kapambwe (Zambie) :** Plus tôt dans la journée, les représentants d'Antigua-et-Barbuda et de l'Égypte ont fait des déclarations au nom du Groupe des 77 et de la Chine et au nom du Mouvement des pays non alignés, respectivement. Ma délégation souhaite s'associer à ces deux déclarations.

Ma délégation voudrait remercier le Secrétaire général pour son rapport publié sous la cote A/63/93, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Le rapport réaffirme la position qui est défendue par l'Assemblée générale depuis des années, à savoir que le blocus imposé à Cuba a des effets néfastes sur des personnes innocentes à Cuba.

L'an dernier, et déjà les années précédentes, la Zambie figurait parmi l'écrasante majorité d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ont voté pour la résolution 62/3 de l'Assemblée générale, qui demande la levée du blocus.

La Zambie n'a cessé d'exprimer ses préoccupations concernant le blocus économique que les États-Unis continuent d'imposer à Cuba, non seulement parce qu'il est injuste envers le peuple cubain, mais aussi en raison de ses effets unilatéraux et extraterritoriaux, qui bafouent les principes de la liberté du commerce et de la navigation soutenus par l'ONU.

La Zambie va encore une fois voter pour le projet de résolution A/63/L.4 intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Notre vote se

fonde sur notre ferme attachement au renforcement du respect universel du droit international dans la conduite de toutes les formes de relations entre États souverains et sur notre conviction du caractère sacré de la Charte des Nations Unies. Nous considérons en outre que les différends existant entre les États-Unis d'Amérique et Cuba doivent être résolus par le dialogue et la négociation.

La Zambie demande à nouveau à la communauté internationale d'appuyer l'appel demandant la levée immédiate du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

**M. Godard** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : La position des États-Unis concernant ce projet de résolution (A/63/L.4) est bien connue. Chacun des États Membres de l'ONU a le droit souverain de conduire ses échanges avec un autre pays comme il l'entend, en étant uniquement tenu de respecter les obligations qu'il a librement souscrites en vertu des traités.

S'agissant d'une question bilatérale, relative aux efforts déployés par les États-Unis pour atténuer l'effet des politiques répressives du Gouvernement cubain envers son propre peuple, nous estimons qu'il serait tout à fait inopportun que l'Assemblée générale de l'ONU prenne cette résolution en considération. Comme nous l'avons indiqué par le passé, à différents moments, de nombreux autres États ou groupes régionaux ont pris des mesures visant à restreindre leurs exportations vers d'autres États et les importations en provenance de ces derniers, pour des raisons diverses. Il ne fait aucun doute que les États Membres représentés ici aujourd'hui défendraient vigoureusement leur droit de déterminer leur propre politique commerciale nationale si elle venait à être mise en cause.

Cuba affirme que les sanctions économiques imposées par les États-Unis au Gouvernement cubain causent de sérieux préjudices au peuple cubain. En fait, comme nous l'avons démontré de façon incontestable depuis la première fois que l'Assemblée générale a commencé à débattre de ce projet de résolution, en 1992, la politique commerciale des États-Unis à l'égard de Cuba est soigneusement étudiée pour permettre aux Cubains d'accéder aux denrées alimentaires et aux secours humanitaires tout en limitant la capacité du Gouvernement répressif de Cuba à tirer parti de son contrôle autoritaire de

l'économie cubaine pour consolider son pouvoir. Avant tout, notre politique commerciale cherche à veiller à ce que les dirigeants cubains n'aient pas accès à des ressources qu'ils utiliseraient pour renforcer leur système politique et économique répressif.

De fait, les Américains restent les principaux pourvoyeurs d'aide humanitaire au peuple cubain. En 2007, ils ont donné 240,5 millions de dollars au titre de l'aide humanitaire privée. Cette assistance a été fournie sous forme de colis-cadeau emplis de vivres et autres denrées essentielles, pour un montant de 179,4 millions de dollars. À cela s'ajoutent des dons humanitaires portant sur des produits non agricoles à hauteur de 20,6 millions de dollars et des dons médicaux d'une valeur de 40,5 millions de dollars.

Outre la proposition d'aide du Gouvernement, les États-Unis ont augmenté les autorisations existantes afin que les organisations non gouvernementales ayant leur siège aux États-Unis puissent fournir une assistance humanitaire plus importante, y compris sous forme de dons en espèces, afin d'aider à couvrir les besoins essentiels du peuple cubain. Nous avons déjà autorisé plus de 10 millions de dollars de dons privés en espèces.

En 2008, les États-Unis ont été particulièrement sensibles à la situation difficile des Cubains étant donné l'ampleur des dégâts subis dans les Caraïbes. Cuba a subi d'importants dégâts provoqués par les ouragans Gustav et Ike depuis la fin août. Une aide a été fournie par l'intermédiaire des organisations non gouvernementales de secours et d'action humanitaire, mais il faut en faire davantage pour aider le peuple cubain. Au regard de ces conditions exceptionnelles, le Gouvernement des États-Unis se tient prêt à fournir cette assistance.

À quatre occasions distinctes, le Gouvernement des États-Unis a proposé de fournir au peuple cubain jusqu'à 5 millions de dollars d'aide humanitaire d'urgence pour les personnes qui en ont le plus cruellement besoin. Le 3 septembre 2008, le Gouvernement des États-Unis a fait une déclaration de l'état de catastrophe après les dégâts provoqués par l'ouragan Gustav et a mis pour les secours d'urgence une somme initiale de 100 000 dollars en espèces, à la disposition des organisations humanitaires à l'œuvre à Cuba. Le Gouvernement des États-Unis a également proposé de fournir une équipe d'évaluation humanitaire – ce que nous faisons habituellement dans ce genre de situations – afin de procéder à des évaluations rapides

des urgences pour la santé, l'assainissement, l'eau, les abris et l'alimentation pour contribuer à l'organisation des secours. Cette offre a été rejetée par le Gouvernement cubain.

À la suite des dégâts causés par l'ouragan Ike, le Gouvernement des États-Unis a mis en réserve 200 000 dollars supplémentaires pour les organisations non gouvernementales de secours et a réaffirmé notre offre de fournir une équipe d'évaluation humanitaire. Encore une fois, le Gouvernement cubain a rejeté notre offre.

Le 13 septembre de cette année, quand on a appris les dégâts considérables causés par les ouragans, le Gouvernement des États-Unis a proposé un programme de secours à hauteur d'environ 5 millions de dollars, avec une offre d'assistance humanitaire sans conditions au profit de 135 000 Cubains victimes de l'ouragan et une assistance continue aux organisations non gouvernementales de secours. Pour la troisième fois, le Gouvernement cubain a rejeté notre offre.

Le 19 septembre 2008, le Gouvernement des États-Unis a proposé sans conditions de mettre directement à la disposition du Gouvernement cubain des secours humanitaires d'une valeur d'environ 5 millions de dollars. Ces fournitures comprenaient des abris d'urgence pour les familles et des trousseaux d'aide pour les ménages qui pourraient aider jusqu'à 48 000 Cubains touchés par les ouragans. Le Gouvernement cubain n'a pas répondu à cette offre d'assistance.

Comme on le sait, une loi des États-Unis permet la vente de médicaments, de fournitures médicales et de produits agricoles à Cuba. En effet, les États-Unis sont le principal fournisseur de produits alimentaires à Cuba. Les producteurs des États-Unis ont exporté 448 millions de dollars en produits agricoles à Cuba en 2007. Depuis que l'ouragan Ike a frappé Cuba le 7 septembre, les États-Unis ont autorisé des ventes agricoles à Cuba pour un montant de 396 millions de dollars. Le bois, un matériau de construction important est compris dans cette catégorie de ventes agricoles. Les États-Unis ont autorisé des dons humanitaires aux victimes de l'ouragan pour un montant de 53 millions de dollars par des entités des États-Unis, y compris du matériel de construction pour aider les victimes de l'ouragan à reconstruire leurs maisons. Nous avons également autorisé les transitaires de colis à exporter des paquets-cadeau à Cuba à hauteur de 124 millions de dollars.

En dépit de ces preuves évidentes de l'intérêt des États-Unis à l'égard du bien-être des Cubains, les

responsables cubains, y compris leur Chef de mission à Washington, Jorge Bolaños Suárez, continuent de faire des déclarations scandaleuses sur la nature des sanctions des États-Unis. Le fait que le régime de Castro refuse des offres d'assistance sincères, préférant prolonger les souffrances de sa propre population comme prétexte pour proposer des projets de résolution comme celui qui sera mis aux voix aujourd'hui, montre le manque d'intérêt que porte ce régime au bien-être de son peuple.

Pour terminer, je voudrais rappeler à l'Assemblée générale que la vraie raison pour laquelle l'économie cubaine se trouve dans un état lamentable et la raison pour laquelle tant de Cubains vivent toujours dans la pauvreté est que le régime cubain continue de refuser à son peuple ses droits de l'homme et économiques fondamentaux. En effet, un observateur d'Amérique latine a décrit Cuba comme un pays en situation de « non-développement » en raison des politiques du régime de Castro, qui ont fait de l'une des économies les plus prospères de la région l'une des plus pauvres. Nous invitons encore une fois les États Membres, comme nous l'avons toujours fait lors des débats sur ce projet de résolution les années précédentes, à rejeter les faux arguments avancés par le Gouvernement cubain et à se concentrer sur la réalisation d'une transition à Cuba qui permettrait de rétablir les droits fondamentaux de son peuple.

**M<sup>me</sup> Rubiales de Chamorro** (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Puisque c'est la première fois que je prends la parole devant cette Assemblée à la présente session, j'aimerais vous exprimer ma profonde satisfaction de vous voir, Monsieur le Président, exemple de la dignité de notre peuple, diriger nos délibérations. Nous savons que votre attachement à la paix et à la justice guidera nos travaux. Comme toujours, vous pourrez compter sur l'appui du Nicaragua pour que vos efforts soient couronnés de succès.

Le Nicaragua s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant d'Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Une fois de plus nous sommes réunis face à la nécessité impérieuse de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé par le Gouvernement des États-Unis au peuple et au Gouvernement héroïques et généreux de Cuba, et l'Assemblée générale va adopter un projet de

résolution demandant la levée de ce blocus criminel et inhumain. Il est largement prouvé que personne dans le monde n'appuie cette mesure. Il est vraiment triste de voir que le Gouvernement d'un peuple aussi généreux que celui des États-Unis soit capable de tant de mesquinerie et d'une telle cupidité, dans le but de paralyser l'esprit d'indépendance, d'autodétermination et de solidarité internationale qui caractérise le Gouvernement et le peuple cubains – un esprit qui ne sera jamais vaincu.

Que de souffrances humaines, économiques et culturelles ont été causées par cette politique du Gouvernement des États-Unis au peuple cubain! Ce blocus et ces souffrances doivent cesser. Il n'est pas possible de permettre qu'un pays continue à manipuler le droit international et la Charte des Nations Unies à sa guise. Combien de résolutions supplémentaires l'Assemblée générale devrait-elle adopter pour mettre un terme immédiatement à ce blocus criminel?

Des cas tels que celui-ci nous appellent à réfléchir à la nécessité impérieuse de rendre contraignantes et obligatoires les résolutions de l'Assemblée générale, afin de pouvoir réellement promouvoir, défendre et approfondir la démocratie et ses valeurs dans notre grande Maison, les Nations Unies. Aucun argument que les États-Unis pourraient avancer ne justifiera jamais cette atteinte et cette infraction au droit international, aux normes de coexistence entre les nations, à la liberté du commerce et de la navigation internationaux, et à la Charte des Nations Unies elle-même, que nous souhaitons tous défendre et respecter.

Le Nicaragua condamne dans les termes les plus vigoureux cette politique de pression et de chantage. Il n'y a pas si longtemps, nous avons été les victimes de cette même politique de blocus et de chantage, y compris d'une agression militaire de la part du Gouvernement des États-Unis d'alors. Une fois de plus nous exprimons notre solidarité sans conditions au Gouvernement et au peuple cubains, et nous demandons la cessation immédiate de ce blocus économique criminel imposé à Cuba. Nous réaffirmons que les différends entre États doivent être réglés par la voie du dialogue et la négociation, sans conditions préalables et sur la base de l'égalité entre les parties concernées.

Malgré ce blocus et les restrictions qu'il impose, il n'existe pas de peuple qui, dans des périodes de nécessité ou de désastre, n'ait pas reçu l'aide

désintéressée, la solidarité et l'assistance humanitaire de tous ces médecins, enseignants et techniciens cubains, qui vivent parmi nous, et qui partagent nos rêves et nos espoirs d'un monde plus humain. Nous attendons avec impatience le moment où prévaudront le bon sens et l'intelligence pour pouvoir assister à un véritable changement dans ces politiques anachroniques qui ne contribuent pas à la paix, au développement ou à l'amélioration des bonnes relations entre les peuples.

Ces derniers mois, les médias des États-Unis ont évoqué une occasion historique de « changement » au sein de la société de ce pays. Nous espérons que ce « changement » si commenté ressemblera aux changements positifs que connaissent l'Amérique latine et les Caraïbes, qu'il favorisera le développement, le respect des décisions souveraines de nos peuples et qu'il mettra fin, une fois pour toutes, au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Nous souhaitons exprimer notre affection, notre respect et notre admiration aux cinq héros patriotes cubains qui purgent une peine de 10 ans d'emprisonnement dans des prisons de haute sécurité aux États-Unis d'Amérique. Nous demandons la libération immédiate de ces cinq héros qui se sont sacrifiés pour défendre leur patrie et lutter contre le terrorisme dont est victime le peuple cubain.

Pour terminer, nous souhaitons rendre hommage au Commandant Fidel en tant que l'un des plus grands défenseurs contemporains de la paix et de la solidarité. Cet ignoble blocus ne pourra jamais éteindre la lumière d'espoir suscitée par la révolution cubaine.

**M. Gonsalves** (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (parle en anglais) : Saint-Vincent-et-les Grenadines s'associe aux déclarations faites au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), du Mouvement des non-alignés et du Groupe des 77 et de la Chine.

L'année 2008 est la dix-septième année consécutive au cours de laquelle l'Organisation des Nations Unies examine un projet de résolution sur cette question (A/63/L.4). Il y a 17 ans, ce projet de résolution semblait être la suite logique d'un chapitre troublé de l'histoire mondiale. Le mur de Berlin était tombé deux ans auparavant, l'Union des Républiques socialistes soviétiques avait été dissoute et le rideau de fer avait disparu. La logique de la guerre froide consistant à diviser le monde en sphères concurrentes

et à séparer les adversaires idéologiques des amis par des blocus, des murs et des embargos, laissait la place au constat que les pays sont étroitement liés les uns aux autres et à un engagement de relier nos sociétés et nos marchés grâce à la mondialisation, au commerce et à une coordination plus étroite. La coopération et l'intégration régionales se sont développées en s'accéléralant dans le cadre de l'Union européenne, de l'Union africaine, de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), pour n'en citer que quelques-uns.

Aujourd'hui, 17 ans après, la mondialisation – pour le meilleur et pour le pire – a fait son chemin et le monde reconnaît l'interconnexion fondamentale de nos marchés, de nos économies, de nos intérêts commerciaux et, en fait, de nos peuples. Nous constituons un village planétaire avec une mission singulière consistant à éliminer les barrières artificielles qui nous séparent.

Les événements des 17 dernières années suscitent donc inexorablement la question suivante : pourquoi Cuba fait-elle encore l'objet d'un blocus digne de la guerre froide alors que la guerre froide a elle-même pris fin depuis longtemps. Rarement mesure aussi malveillante, illogique et illégale aura été appliquée à titre de sanction aussi sévère et durant une si longue période à un peuple qui ne mérite pas du tout une telle punition.

Saint-Vincent-et-les Grenadines souhaite saisir cette occasion pour rendre, du fond du cœur, un profond hommage au peuple cubain qui a permis à plus de 200 étudiants saint-vincentais d'obtenir des diplômes et qui en accueille actuellement 150 autres et dont les chirurgiens ont réalisé des opérations sur plus de 3 000 patients qui avaient besoin de soins d'ophtalmologie. Ils ont littéralement rendu la vue à des aveugles. Nous voudrions remercier Cuba pour ses médecins qui offrent des soins médicaux et qui mettent leurs compétences à la disposition des zones rurales de notre pays, et pour ses ingénieurs, architectes et ouvriers qui nous aident actuellement à construire un hôpital et un aéroport international.

Alors que des pays et des institutions plus riches ont regardé avec méfiance nos luttes pour le développement en n'offrant que des conseils douteux, en ne formulant que des platitudes et des banalités, le peuple cubain a retroussé ses manches en donnant

librement le meilleur de lui-même d'une manière qui a touché le cœur et l'âme du peuple saint-vincentais.

Les États-Unis d'Amérique ont le droit souverain de commercer avec qui bon leur semble, et Saint-Vincent-et-les Grenadines ne s'autoriserait aucunement à donner des conseils à un quelconque État sur ses accords commerciaux bilatéraux. Cependant, l'application extraterritoriale de lois nationales constitue une violation de notre Charte et est en contradiction avec les fondements de nos principes modernes de commerce mondial et de relations internationales. Cela porte atteinte aux droits à l'autodétermination et à l'égalité souveraine. En outre, les États membres de la CARICOM – tous des amis loyaux des États-Unis – souffrent eux aussi de ce blocus parce qu'il entrave les formidables possibilités qu'a Cuba, l'île la plus grande et la plus peuplée des Caraïbes, d'être le moteur économique de la région, et crée une tension inutile dans nos eaux paisibles.

Le destin économique de Cuba et des Caraïbes dans leur ensemble ne peut être subordonné aux caprices de groupes de pression locaux, quelle qu'en soit l'influence relative. Des considérations d'ordre interne ne peuvent l'emporter sur les droits inaliénables de plus de 11 millions de Cubains ni créer d'exceptions aux principes de base de notre communauté internationale et de nos systèmes de marché.

Les divisions idéologiques spécifiques qui ont provoqué ce blocus ne sont plus d'actualité. Aujourd'hui, l'Europe occidentale achète du pétrole acheminé par oléoduc de la Russie et expédié depuis l'Iran. Les États-Unis sont un des principaux partenaires commerciaux de la Chine, et les capitales du capitalisme du laissez-faire débridé ont maintenant recours à des nationalisations et à d'autres interventions massives de l'État dans leurs économies de marché. Les anciennes lignes sont si floues qu'elles ont perdu tout leur sens. En tant qu'instrument idéologique, le blocus est une relique d'une ère révolue.

Ce blocus n'a pas entravé la culture cubaine dont le pouvoir indéniable a enrichi les rivages du sud de la Floride et le monde. Ce blocus n'a pas freiné les exploits athlétiques sans pareil de Cuba, qui tiennent le monde en haleine dans bien des compétitions. Ce blocus n'a pas empêché Cuba de se faire une place dans le domaine des idées dans lequel il rivalise, de façon crédible, sur un pied d'égalité avec les autres. Et

ce blocus n'a pas diminué la générosité ni la grandeur d'âme de Cuba, ce dont peuvent attester éloquemment les peuples déshérités et en lutte d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes. Ce blocus n'a fait que causer des souffrances inutiles chez un peuple fier et noble, qui ne s'est pourtant trouvé ni diminué ni brisé par un acte de plus en plus indéfendable.

En effet, il découle de certaines preuves anecdotiques troublantes que des fanatiques idéologiques et des terroristes en perte de vitesse cherchent à exploiter l'existence de ce blocus pour mettre en œuvre leurs plans infâmes. Cuba, victime du terrorisme moderne dès 1976 avec de l'attentat contre Cubana Airlines, et les États-Unis, cruellement et tragiquement attaqués pas plus tard que le 11 septembre 2001, partagent une cause commune dans la lutte contre le terrorisme, et les deux pays ont des patriotes héroïques qui veillent chez eux et à l'étranger pour les protéger contre cette barbarie. Dans un monde uni dans la guerre contre le terrorisme, le blocus représente un mirage qui attire la vermine de la barbarie.

José Martí, le héros de l'indépendance cubaine, a dit un jour :

« Comme les pierres qui roulent vers le bas des collines, les idées justes atteignent leurs objectifs malgré tous les obstacles et toutes les barrières. Il est possible de les accélérer ou de les gêner, mais impossible de les arrêter. »

La nécessité de lever le blocus est une idée juste dont l'heure est venue. Elle a, jusqu'à présent, été entravée par 17 années d'obstacles mais la voie vers sa concrétisation est désormais ouverte. Sortons des ténèbres des récriminations historiques. Convenons plutôt ensemble qu'il est temps de changer et de poursuivre notre expérience de mondialisation, de multilatéralisme, de multiculturalisme et de multipolarité, afin de regarder l'avenir avec espoir et de réparer cette erreur historique.

**M. Iddi** (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Depuis 16 années consécutives, cette Assemblée demande de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Il est regrettable que tous les appels lancés par cet organe aient été vains. Aujourd'hui, pour la dix-septième fois, la délégation tanzanienne s'associe à d'autres pour renouveler l'appel à la levée du blocus imposé à Cuba.

Nous nous associons aux déclarations faites par les représentants d'Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport publié sous la cote A/63/93, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Les réponses des États Membres, telles que reflétées dans le rapport du Secrétaire général, indiquent clairement que la communauté internationale n'appuie pas le blocus et qu'elle compatit aux souffrances qu'endure le peuple cubain.

Ma délégation est gravement préoccupée par les conséquences négatives que le blocus a sur les plans social, économique et environnemental du développement humain à Cuba. Ce sont les groupes socioéconomiques les plus vulnérables de la population cubaine qui souffrent le plus des incidences du blocus, comme on l'a constaté récemment lorsque les ouragans Gustav et Ike ont frappé, quand l'appui humanitaire n'était guère à l'ordre du jour. Nous craignons également que le blocus perturbe gravement l'exécution des projets et programmes des Nations Unies à Cuba. L'ironie veut que cela se produise au moment où la communauté internationale s'efforce d'atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

Ainsi, il faut considérer la nécessité de mettre un terme au blocus imposé à Cuba non seulement dans le contexte de la politique et du pouvoir, mais également en se fondant sur des raisons morales et humanitaires. Nous pensons que la levée du blocus contribuerait non seulement à améliorer les conditions socioéconomiques et à alléger les souffrances du peuple cubain, mais également à promouvoir le dialogue, la compréhension et les relations de bon voisinage entre États et, en fin de compte, au développement, à la paix et à la sécurité.

L'Assemblée ne peut pas se permettre de demeurer indifférente face aux souffrances endurées par le peuple cubain. Notre histoire commune et nos expériences collectives montrent que, par rapport à la coopération et au dialogue, l'isolement, le blocus et l'unilatéralisme ne sont pas efficaces. Voilà pourquoi nous pensons qu'il importe d'encourager le dialogue entre les États-Unis d'Amérique et Cuba. Il nous faut également étudier d'autres moyens, outre l'adoption de résolutions, pour persuader les États-Unis d'Amérique

de lever le blocus imposé au Gouvernement et au peuple cubains.

Pour terminer, ma délégation réaffirme sa sympathie vis-à-vis du peuple et du Gouvernement cubains et, avec d'autres États Membres, se rallie à l'appel lancé pour qu'il soit mis un terme au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Felipe Pérez Roque, Ministre des affaires étrangères de la République de Cuba, qui va présenter le projet de résolution A/63/L.4.

**M. Pérez Roque** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président – cher père Miguel d'Escoto – je voudrais une fois encore me féliciter de votre élection et de votre présence à ce débat. Vous incarnez aujourd'hui, ici, la voix des peuples, la voix des humbles. Vous pouvez, mon père, compter sur Cuba.

Comme tous les ans depuis 1992, Cuba se présente devant l'Assemblée générale des Nations Unies pour réclamer la levée du blocus illégal et injuste que le Gouvernement des États-Unis lui impose depuis presque 50 ans déjà. Sept Cubains sur 10 ont vécu toute leur vie sous cette politique irrationnelle et inutile qui vise sans succès à faire plier notre peuple. Le blocus est plus vieux que M. Barack Obama et que tous ceux de ma génération.

Le vote qui aura lieu dans quelques minutes intervient dans des circonstances tout à fait particulières, alors que Cuba vient d'être dévastée par deux puissants cyclones, que les élections auront lieu dans six jours aux États-Unis et que nous sommes face à une profonde crise financière internationale aux retombées de laquelle aucun de nos pays ne peut échapper.

À Cuba, plus de 500 000 logements et des milliers d'écoles et d'institutions de santé endommagés, un tiers des terres cultivées dévastées, et les infrastructures d'électricité et des communications gravement détruites, tel est le bilan, entre autres dégâts, du passage de phénomènes climatiques sans précédents qui prouvent les effets des changements climatiques pour les pays des Caraïbes.

Si les pertes en vies humaines ont été minimales, cela se doit aux efforts énormes consentis au préalable par les autorités et par le peuple, ce qui a permis de protéger et d'évacuer en lieu sûr 3,2 millions de personnes. Après tout, c'était bel et bien Cuba, et non la Nouvelle-Orléans au passage de l'ouragan Katrina.

Malgré les graves dégâts et la dévastation provoqués par les cyclones, aucun malade ne s'est retrouvé sans soins médicaux, et tous les enfants cubains et les 30 000 jeunes de 125 pays en formation dans nos universités suivent normalement les cours. Personne n'a été livré à son sort et nul ne le sera.

Je voudrais, au nom du Gouvernement et du peuple cubains, remercier profondément tous ceux qui ont, d'une façon ou d'une autre, manifesté leur solidarité et leur soutien à Cuba dans ces circonstances dramatiques. À ce jour, nous avons reçu l'aide de 64 pays.

À rebours de cette large solidarité et des affirmations faites ici ce matin par le représentant du Gouvernement des États-Unis, auquel je répondrai ultérieurement, le Gouvernement des États-Unis a répondu par son cynisme et son hypocrisie habituels. Tout en opposant une fin de non-recevoir à notre demande de pouvoir acheter à des sociétés des États-Unis à partir de crédits privés, ne serait-ce que pour six mois, des aliments et des matériaux indispensables à la reconstruction de notre pays, il a orchestré une grossière campagne de propagande prétendant accuser notre gouvernement de ne pas s'occuper de son peuple.

Cuba a agi en fonction de ses positions de principe traditionnelles : nous ne pouvons accepter de prétendue aide de ceux qui ont durci leur blocus, leurs sanctions et leur hostilité contre notre peuple. Cuba n'a demandé aucun cadeau à l'Administration des États-Unis : elle lui a tout bonnement demandé de pouvoir acheter.

L'Administration Bush ment une fois de plus à la communauté internationale : elle ment quand elle déclare avoir octroyé à notre pays, après le passage des cyclones, des permis de vente de produits agricoles pour une valeur de 250 millions de dollars. Ces ventes existent depuis 2001 et ne sont pas, comme on a voulu nous l'expliquer ici, une décision prise pour aider Cuba après les dégâts provoqués par les cyclones. De plus, nous ne pouvons acheter ces produits que dans le cadre de mesures de supervision rigoureuses et au terme d'une procédure bureaucratique extrêmement tortueuse selon laquelle chaque institution gouvernementale impliquée – et elles sont nombreuses – doit accorder cette autorisation au cas par cas, et à condition, qui plus est, que Cuba paye cash et d'avance. Le fait est que le Gouvernement des États-Unis a dressé toujours plus d'obstacles pour limiter ces achats.

Si le Gouvernement des États-Unis était vraiment soucieux du bien-être du peuple cubain, il devrait tout simplement – ce qui serait la seule attitude moralement décente de sa part – lever le blocus imposé à mon pays en violation des normes les plus élémentaires du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Pour donner une idée de l'ampleur des préjudices que le blocus cause chaque année au peuple cubain, je me bornerai à dire qu'ils sont presque aussi élevés, en termes économiques, que les dégâts causés par les cyclones Gustav et Ike ensemble.

Les cyclones sont des phénomènes naturels aggravés désormais par les changements climatiques et le réchauffement planétaire. On ne peut, hélas, les éviter. Le blocus, lui, est une mesure politique génocide et illégitime. À la différence des cyclones, les autorités des États-Unis peuvent parfaitement y mettre fin et éviter que le peuple cubain ne continue d'en souffrir.

Le blocus économique, commercial et financier imposé au peuple cubain par les États-Unis est le principal obstacle aussi bien au relèvement de notre pays après ces deux cyclones qu'à son développement économique et social. Des calculs faits au plus bas indiquent que les dommages directs causés par le blocus depuis sa mise en place s'élèvent à 93 milliards de dollars, soit presque deux fois notre produit intérieur brut. À la valeur actuelle du dollar, cela équivaut à pas moins de 224,6 milliards. On n'a pas de mal à s'imaginer combien Cuba aurait pu progresser durant presque 50 ans si elle n'avait pas été en butte à cette guerre économique brutale à l'échelle mondiale.

Bafouant ouvertement la volonté expresse de la communauté internationale et 16 résolutions consécutives de l'Assemblée générale, le Gouvernement des États-Unis a, cette année-ci, adopté de nouvelles sanctions économiques encore plus dures contre Cuba; il a intensifié sa traque des activités des entreprises cubaines et de pays tiers; il s'est lancé dans une chasse insane à nos transactions financières avec l'étranger, y compris alors que nous tentions d'effectuer nos versements aux institutions des Nations Unies. Il a intensifié sa poursuite jusqu'à bloquer des sites Internet en rapport avec notre pays.

Washington a par ailleurs accru à des niveaux sans précédent son aide financière et matérielle à ceux qui visent à liquider l'ordre constitutionnel cubain, dégageant à ces fins 46 millions de dollars de plus destinés à la subversion interne à Cuba et 39 millions

de plus pour maintenir ses émissions de radio et de télévision illégales contre notre pays. Ces sommes représentent huit fois le montant de l'aide censément offerte au peuple cubain après les cyclones. Le Government Accountability Office du Gouvernement des États-Unis, dans un rapport publié en novembre 2007, a reconnu explicitement que des 20 programmes de sanctions économiques imposées à différents pays, le blocus contre Cuba constituait l'ensemble le plus complet de sanctions économiques jamais mis en place par les États-Unis.

Le rapport détaillé et bien documenté que le Secrétaire général a présenté à partir des contributions de 118 pays et de 22 institutions et agences internationales (A/63/93) m'exempte d'avoir à donner ici des exemples qui prouvent que pas un seul domaine de la vie économique et sociale cubaine n'est à l'abri du blocus des États-Unis. Cela va de l'impossibilité d'acheter des intrants et des équipements destinés à la chirurgie cardiovasculaire des enfants ou aux scanners indispensables en cancérologie moderne, jusqu'aux amendes et peines de prison infligées aux ressortissants des États-Unis qui voyagent à Cuba, voire aux agences de tourisme responsables. Le Gouvernement des États-Unis devrait expliquer à l'Assemblée pourquoi il traite en ennemis les petits cardiaques cubains. Les représentants du Gouvernement des États-Unis mentent tous les ans à cette Assemblée quand ils lui ressassent que le blocus n'existe pas, qu'il n'est pas le principal responsable des pénuries et des souffrances que le peuple cubain a endurées tout au long de ces années.

Le blocus n'est pas une simple question bilatérale entre Cuba et les États-Unis. L'application extraterritoriale des lois des États-Unis et la traque des intérêts légitimes d'entreprises et de citoyens de pays tiers – de pays représentés à cette Assemblée – est un sujet qui concerne tous les États ici rassemblés.

Le blocus viole aussi d'une manière flagrante les droits du peuple américain. Il restreint sa liberté de déplacement, consacrée dans la Constitution des États-Unis. Ces dernières années, le Département du Trésor a durci sa politique déjà très rigoureuse consistant à refuser les autorisations d'échanges religieux, professionnels, culturels et universitaires entre le peuple américain et le peuple cubain. De plus, le blocus entrave les relations normales entre les Cubains vivant aux États-Unis et leur famille à Cuba.

Un nouveau Président des États-Unis sera élu dans quelques heures. Il devra faire le choix suivant :

lever le blocus parce qu'il constitue une politique ratée qui isole et discrédite toujours plus son pays sur la scène internationale, ou faire preuve du même entêtement et de la même cruauté que ses prédécesseurs pour tenter de faire plier le peuple cubain sous le poids de la famine et des maladies.

De cette tribune, je réaffirme que les États-Unis ne parviendront jamais à faire plier le peuple cubain. Aucun blocus, aucun cyclone ne nous découragera. Aucune force humaine ou naturelle ne sera à même de soumettre les Cubains. J'en veux pour preuve les cinq héros cubains, militants antiterroristes, qui sont emprisonnés de manière injuste et cruelle depuis déjà 10 ans dans les geôles des États-Unis et qui symbolisent la détermination de notre peuple à défendre en toute dignité sa liberté et son indépendance.

Je remercie les orateurs qui m'ont précédé de leurs paroles de solidarité et d'encouragement pour le peuple cubain, et je les remercie d'avoir défendu le droit de Cuba, qui est aussi celui de tous les peuples ici représentés, ainsi que la Charte et le droit international.

Je réfute en bloc les affirmations faites dans cette salle par le représentant du Gouvernement des États-Unis. Et je lui dis que les représentants du Gouvernement des États-Unis présents dans cette salle devraient avoir honte. Ils sont seuls face à la solitude la plus grande et la plus absolue qui soit. Le monde entier est aux côtés de notre petite île rebelle, et je leur dis clairement que nous ne sommes pas anti-américains. Nous sommes anti-impérialistes. Nous ne professons aucune haine ni aucun esprit de revanche à l'encontre de leur peuple. Nous considérons le peuple des États-Unis aussi comme une victime, tout comme nous, de la politique illégale et absurde de son gouvernement. La puissance et la force militaire ne suffisent pas. C'est ce qu'il aurait dû comprendre depuis longtemps. Il faut aussi avoir de l'autorité morale.

Certes les États-Unis ont la force pour eux, mais nous, nous avons la raison. Les États-Unis sont à court d'arguments. Ils répètent, chaque année, la même litanie d'idées inutiles et sans lien. Tous les arguments sont en notre faveur. Ils figurent dans les documents qui ont été distribués ici ainsi que dans nos discours. Si la Secrétaire d'État des États-Unis n'est pas présente à l'Assemblée aujourd'hui, ce n'est pas seulement par arrogance, mais c'est aussi parce qu'elle n'a rien à dire. Cette décision traduit également une certaine peur et une certaine honte. Les États-Unis profèrent des

menaces, ce que nous ne faisons jamais. Nous, nous demandons avec respect et courtoisie l'appui de l'Assemblée générale. Les États-Unis, eux, ont recours au mensonge, alors que nous nous choisissons la vérité. Les États-Unis punissent nos enfants, nos personnes âgées et nos malades, mais nous nous gardons bien d'en faire porter la responsabilité à leur peuple. Lui aussi est une victime. Après le passage de l'ouragan Katrina, nous avons proposé d'envoyer nos médecins, qui étaient prêts à risquer leur vie pour en sauver d'autres et pour atténuer les souffrances. Mais les États-Unis ne l'ont pas permis. Un jour, ils devront répondre de cette décision.

L'actuel Président des États-Unis quittera ses fonctions dans quelques jours, lui qui a durci de manière insoupçonnée le blocus imposé à Cuba. Il a porté la guerre économique contre nous à des niveaux schizophréniques. Il a brandi la menace d'un changement de régime, pourtant il s'apprête à partir sans y être arrivé. C'est le dixième Président dont la même politique illégale aura ainsi été mise en échec. Oui, les États-Unis et leurs politiques ont besoin de changement. Oui, « We need change » (nous avons besoin de changement) et oui, il faut changer le monde dans lequel nous vivons, un monde caractérisé par la force et le chantage, et édifier à la place un monde où l'on respecte le droit de tous les peuples. Je le dis, « On ne peut tromper tout le monde tout le temps », ainsi que l'affirmait le grand Abraham Lincoln, que notre peuple respecte également et à qui il rend hommage.

Les États-Unis affirment que leur politique est bien connue, et c'est vrai. Ils expliquent qu'ils défendent le droit de commercer avec les pays qu'ils veulent. Cette politique est bien connue, ce que l'on ne sait pas, en revanche, c'est pourquoi ils la maintiennent contre l'avis du monde entier et de leur propre peuple. Les États-Unis sont libres de décider de ne pas commercer avec un pays donné, mais ils n'ont pas le droit de persécuter les hommes d'affaires des États-Unis qui souhaitent faire du commerce et investir à Cuba, et ils ont encore moins le droit de persécuter les entreprises d'autres pays en recourant à la loi Helms-Burton et à d'autres législations extraterritoriales.

Les États-Unis demandent à l'Assemblée de ne pas examiner le projet de résolution présenté par Cuba (A/63/L.4). Nous insistons auprès de l'Assemblée sur l'importance et la nécessité de débattre de ce projet de résolution et de l'adopter, car ce n'est pas seulement le droit de Cuba qui est en jeu, mais celui de tous.

Les États-Unis ont évoqué la valse des millions. Ils nous ont donné une avalanche de chiffres et de millions qu'ils nous auraient soi-disant proposés. C'est vrai qu'ils nous ont offert 5 millions de dollars à quatre reprises et que nous les avons refusés, car la dignité ne s'achète pas avec 5 millions, ni avec 500, ni avec 5 milliards ou même avec 500 milliards. Je les préviens au cas où ils se feraient encore des illusions. Les États-Unis ont jugé inacceptables les propos de l'Ambassadeur Jorge Bolaños, Chef de la section des intérêts cubains à Washington. Je me permets de les répéter ici, mot pour mot : le blocus est une politique génocide et illégale, et il doit être levé immédiatement, conformément à l'appel lancé par 16 fois déjà par cette Assemblée.

Enfin, je voudrais partager avec les membres le sentiment qui envahit ces jours-ci notre peuple, qui depuis notre île suit attentivement le présent débat. Lorsque mon fils est né en 1995, l'Assemblée générale votait déjà contre le blocus imposé par les États-Unis à Cuba. Aujourd'hui, mon fils a 13 ans. Lorsque ma fille est née en l'an 2000, l'Assemblée avait déjà voté pour la huitième fois contre le blocus. Aujourd'hui, ma fille a 8 ans. Combien de temps les enfants et les jeunes Cubains devront-ils encore attendre pour que justice soit rendue? Combien de temps le peuple cubain, qui a reçu l'appui unanime de cette Assemblée, va-t-il devoir encore attendre pour que l'on reconnaisse ses droits et que justice lui soit rendue? Combien de temps les jeunes ressortissants des États-Unis devront-ils encore craindre d'être condamnés à payer des amendes ou d'être emprisonnés parce qu'ils veulent se rendre dans notre pays pour connaître nos universités et nos étudiants? Pendant combien de temps encore considérera-t-on que le fait qu'un citoyen d'un autre pays, l'un de ceux représentés ici aujourd'hui, tente de nouer des échanges commerciaux ou d'investir à Cuba, est un délit? Combien de temps encore tentera-t-on de faire plier par la faim et la maladie les enfants, comme les miens à Cuba, qui rêvent d'un monde meilleur ou croient en la possibilité de son avènement, un monde où l'on respecte la dignité, l'indépendance et l'autodétermination de tous les peuples?

Le représentant des États-Unis a demandé à cette Assemblée de ne pas appuyer notre projet de résolution. Nous demandons respectueusement à tous les membres d'appuyer Cuba, d'appuyer nos droits et d'appuyer notre projet de résolution. Au nom du peuple cubain, qui a maintes et maintes fois donné la preuve de son héroïsme, qui, malgré l'adversité, n'a pas été

écrasé et ne le sera pas, et dont l'espoir et l'allégresse n'ont jamais été vaincus, j'en appelle à la solidarité de cette Assemblée. Notre peuple a confiance dans la décision que les membres vont prendre dans quelques minutes. Au nom de Cuba, je les prie de voter pour le projet de résolution intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur cette question.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/63/L.4. Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République

arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

*Votent contre :*

États-Unis d'Amérique, Israël, Palaos

*S'abstiennent :*

Îles Marshall, Micronésie (États fédérés de)

*Par 185 voix contre 3, avec 2 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 63/107).*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de vote sur la résolution qui vient d'être adoptée, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Lacroix** (France) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; l'Albanie et le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE), membre de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova, se rallient à cette explication de vote.

*M. Siles Alvarado (Bolivie), Vice-Président, assume la présidence.*

L'Union européenne estime que la politique commerciale des États-Unis à l'égard de Cuba est fondamentalement une question bilatérale. Ce nonobstant, l'Union européenne et ses États membres

ont clairement exprimé leur opposition à l'extension extraterritoriale de l'embargo des États-Unis, telle que contenue dans le *Cuban Democracy Act* de 1992 et la loi Helms-Burton de 1996.

L'Union européenne ne peut accepter que des mesures unilatérales imposées par les États-Unis à des pays donnés puissent limiter les relations économiques et commerciales de l'Union avec des pays tiers, en l'occurrence Cuba. Par conséquent, en novembre 1996, le Conseil des ministres de l'Union européenne a adopté un règlement et une action commune pour protéger les intérêts des personnes physiques ou morales résidant dans l'Union européenne contre les effets extraterritoriaux de la Loi Helms-Burton, qui interdit le respect de cette législation.

En outre, le 18 mai 1998, au sommet Union européenne-États-Unis de Londres, un accord a été conclu qui contient des dérogations aux titres III et IV de la loi Helms-Burton; un engagement de la part de l'Administration des États-Unis à s'opposer à toute tentative ultérieure de faire adopter des lois ayant des effets extraterritoriaux; et des règles de conduite en vue de protéger les investissements. L'Union européenne continue d'exhorter les États-Unis à respecter les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'accord du 18 mai 1998.

La politique de l'Union européenne vis-à-vis de Cuba est claire, et elle a été exprimée dans une position commune en 1996. L'objectif de l'Union européenne dans ses relations avec Cuba est d'encourager un processus de transition pacifique, dirigé par le peuple cubain, vers une démocratie pluraliste, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, un redressement économique durable et une amélioration du niveau de vie du peuple cubain.

*Le Président assume de nouveau la présidence.*

Tout en réaffirmant la validité de la position commune de 1996, l'Union européenne a décidé en juin dernier de lever les mesures restrictives à l'encontre de Cuba et de proposer aux autorités de La Havane un dialogue sans préalables, fondé sur la réciprocité et la non-discrimination. Le Gouvernement cubain ayant accepté cette offre, une session ministérielle de dialogue politique a eu lieu le 16 octobre dernier à Paris. Ce dialogue porte sur tous les sujets d'intérêt commun et notamment sur les droits de l'homme, domaine dans lequel les Européens attendent des gestes concrets de la part des autorités de La Havane. Par ailleurs, l'Union européenne poursuivra

son dialogue avec la société civile et l'opposition démocratique.

Au cours des derniers mois, la situation des droits de l'homme dans ce pays a connu quelques développements positifs : signature par Cuba des deux pactes des Nations Unies pour les droits civils et politiques et les droits économiques, culturels et sociaux; visite du Rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation, et possibilité de visites d'autres rapporteurs; et commutation des peines de morts en peines de prison.

Cependant, la situation en matière de droits de l'homme à Cuba n'a pas fondamentalement changé, malgré une diminution du nombre de prisonniers politiques et des actes de harcèlement. Le Gouvernement cubain continue de dénier à ses citoyens les droits et libertés civiques, politiques et économiques reconnus au plan international. L'Union européenne appelle à nouveau instamment le Gouvernement cubain à libérer sans conditions tous les prisonniers politiques, et c'est une des priorités majeures de sa politique envers Cuba. En particulier, l'Union européenne exprime sa plus vive préoccupation devant la détérioration de l'état de santé de plusieurs prisonniers politiques, qui font partie du groupe de 75 prisonniers politiques détenus depuis mars 2003. L'Union européenne exhorte les autorités cubaines à les libérer immédiatement. L'Union européenne réitère également son appel au Gouvernement cubain pour qu'il permette la liberté d'expression et le libre accès à l'information.

Les réalisations du Gouvernement cubain en matière de santé et d'éducation sont sapées par les restrictions qu'il impose à l'exercice des droits civiques, politiques et économiques. La politique économique nationale de Cuba – ainsi que l'embargo économique, commercial et financier imposé par les États-Unis – entrave gravement le développement économique de Cuba et détériore le niveau de vie de la population cubaine.

Pour ce qui est des États-Unis d'Amérique, nous exprimons notre opposition à toutes les mesures unilatérales prises à l'encontre de Cuba, car celles-ci sont contraires aux règles commerciales internationales communément acceptées. Nous réaffirmons notre conviction que la levée de l'embargo commercial imposé par les États-Unis contribuerait à l'ouverture de l'économie cubaine, dans l'intérêt du peuple cubain.

Pour ce qui est de Cuba, l'Union européenne prie instamment les autorités cubaines d'apporter de véritables changements positifs dans tous les domaines que j'ai mentionnés.

Pour toutes ces raisons, et malgré les nombreuses critiques que suscite l'action de Cuba en matière des droits de l'homme, l'Union européenne s'est prononcée à l'unanimité en faveur du projet de résolution.

**M<sup>me</sup> Viotti** (Brésil) (*parle en espagnol*): J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et des États associés, à savoir l'Argentine, la Bolivie, le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Paraguay, le Pérou, l'Uruguay, la République bolivarienne du Venezuela et mon propre pays, le Brésil.

Comme les années précédentes, les États parties et les États associés du MERCOSUR ont voté pour le projet de résolution proposé par la délégation cubaine, parce que le blocus imposé à ce pays viole les règles du droit international et est contraire aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Le blocus a été condamné par le passé au sein de l'ONU, ainsi que dans d'autres enceintes et organisations internationales, telles que l'Organisation des États américains, le Système économique latino-américain, le Sommet ibéro-américain et les Sommets du Groupe de Rio.

La position du MERCOSUR s'inscrit dans le cadre plus large de la défense du multilatéralisme, de la non-intervention et du règlement pacifique des différends, qui sont les principes fondamentaux de la diplomatie en Amérique du Sud. Le blocus imposé à Cuba ne respecte pas les normes de l'Organisation mondiale du commerce qui régissent le commerce international par le biais d'accords contraignants pour ses membres.

Les États parties au MERCOSUR et ses États associés condamnent l'application de mesures coercitives unilatérales contraires au libre-échange, qui causent des torts irréparables au bien-être des peuples et entravent les processus d'intégration régionale. Le MERCOSUR et les États associés rejettent par principe les mesures unilatérales et extraterritoriales. C'est pourquoi nous avons voté pour le projet de résolution présenté par la délégation cubaine.

En votant pour cette résolution, le MERCOSUR et ses États associés ont réaffirmé leur attachement au multilatéralisme, en tant qu'instrument légitime pour régler les différends entre les États, et en tant

qu'un instrument efficace pour promouvoir la coopération internationale, les droits de l'homme, la sécurité et l'entente entre les peuples.

**M<sup>me</sup> Phommachanh** (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : La République démocratique populaire lao s'associe aux déclarations faites par le représentant d'Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

La République démocratique populaire lao réaffirme son opposition à la poursuite du blocus économique, commercial et financier imposé de manière unilatérale à la République de Cuba par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique. Le blocus, avec ses effets extraterritoriaux, constitue une violation directe des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. En outre, il continue d'imposer des souffrances indicibles au peuple cubain et d'entraver le développement socioéconomique de Cuba.

L'adoption à la majorité écrasante à l'Assemblée générale, durant 16 années consécutives, des résolutions pertinentes montre que la communauté internationale rejette les mesures économiques unilatérales coercitives en général, et le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, en particulier. La résolution qui vient d'être adoptée confirme une nouvelle fois l'amitié et la solidarité de la communauté internationale envers le peuple cubain et appelle à la levée immédiate et inconditionnelle du blocus imposé à Cuba.

La République démocratique populaire lao considère qu'il est important de régler les différends entre les pays par la voie du dialogue pacifique et de la négociation, sur la base de l'égalité et du respect mutuel de la souveraineté. À cet égard, la République démocratique populaire lao réaffirme son appui constant aux résolutions de l'Assemblée générale sur cette question, et elle a voté pour la résolution qui vient d'être adoptée.

**M<sup>me</sup> Wahab** (Indonésie) (*parle en anglais*) : La délégation indonésienne reconnaît l'importance de l'adoption par l'Assemblée de la résolution 63/7, qui traite de la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. S'agissant de cette question, l'Indonésie s'associe aux déclarations faites par le représentant d'Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par le Représentant

permanent de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'Indonésie a voté pour la résolution, car elle est fermement et profondément convaincue que les actions soulignées dans la résolution sont contraires aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et au droit des peuples à la vie, au bien-être et au développement, sans distinctions d'aucune sorte. L'Indonésie est entièrement d'accord avec le reste de la communauté internationale sur cette question. Nous demandons instamment la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

**M. Swe** (Myanmar) (*parle en anglais*) : Le Myanmar s'est associé à l'écrasante majorité des États Membres qui ont voté pour la résolution qui vient d'être adoptée, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Le Myanmar adhère aux cinq principes de la coexistence pacifique, qui sont la pierre angulaire de notre politique étrangère. Nous avons la conviction que l'on ne peut promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité que par le respect mutuel, la coexistence pacifique et la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays.

Non seulement l'embargo imposé à Cuba est contraire aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, mais il enfreint également le principe fondamental de la souveraineté, de l'égalité et du droit au développement de tous les peuples. Qui plus est, la promulgation et l'application par les États-Unis de lois et de règlements extraterritoriaux qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États, aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes placées sous leur juridiction, ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation violent les principes universellement acceptés du droit international.

Ma délégation est fermement convaincue que les États-Unis doivent répondre à l'appel lancé par la communauté internationale et mettre immédiatement fin à l'embargo contre Cuba. Cet embargo ne favorise aucunement la paix et la stabilité dans la région mais, au contraire, de graves incidences néfastes sur le développement social, politique et économique du peuple cubain. Ma délégation a donc voté pour la résolution.

**M. Rachkov** (Biélorus) (*parle en russe*) : Encore une fois, l'Assemblée générale examine la question de

l'imposition à Cuba d'un embargo économique, commercial et financier. Encore une fois, dans cette salle, nous avons vu qu'on s'accordait pratiquement à l'unanimité sur la nécessité de mettre fin à l'embargo et de lever les restrictions qui nuisent aux intérêts vitaux du peuple cubain et ont effectivement un caractère inhumain.

Le Bélarus s'élève contre les sanctions et les mesures coercitives unilatérales imposées à Cuba. Ces sanctions sont particulièrement inappropriées au moment où l'humanité est aux prises avec un certain nombre de problèmes mondiaux. La crise financière, l'affaiblissement du développement économique qui en résulte et le fait que le développement durable des États est de plus en plus dépendant d'une large gamme de facteurs, allant de l'édification d'un système équitable de commerce international au règlement des problèmes liés aux changements climatiques, signifient que nous devons faire face ensemble à ces défis et les relever. Dans ce nouveau contexte mondial, il n'y a pas de place pour des sanctions unilatérales. En votant pour la résolution qui vient d'être adoptée, le Bélarus demande aux États-Unis de lever l'embargo contre la République de Cuba, embargo qui est condamné par la communauté internationale.

**M<sup>me</sup> Espinosa** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Nous souhaitons prendre brièvement la parole pour dire que nous souscrivons aux déclarations faites au nom du Groupe des 77 et de la Chine, du Mouvement des pays non alignés, et du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et des États associés.

Ma délégation a voté pour la résolution sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, conformément aux principes du droit international et à la Charte des Nations Unies, ainsi qu'aux recommandations adoptées par l'Assemblée générale.

Le Gouvernement équatorien et sa nouvelle Constitution condamnent l'application de mesures coercitives unilatérales, rejettent le recours à la force et aux menaces pour régler les conflits et défendent les principes du multilatéralisme, de la non-intervention et du règlement pacifique des différends. Par ce vote, l'Équateur tient à réaffirmer sa détermination à défendre ces principes et à exprimer sa solidarité avec le peuple cubain dont les droits les plus fondamentaux sont foulés aux pieds. L'Équateur lance un appel à la raison et à l'intelligence pour que soit mis fin au

blocus imposé à Cuba qui, selon nous, est non seulement une violation du droit international, mais aussi une atteinte aux droits de l'homme, à la dignité, à la liberté et au bonheur du peuple cubain.

**M. Ja'afari** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Ma délégation voudrait aussi se faire brièvement l'écho des déclarations faites par le représentant d'Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés. Le texte complet de notre déclaration sera mis à la disposition de toutes les délégations; je vais maintenant en prononcer une version résumée.

En dépit des appels répétés de l'Assemblée générale ces 16 dernières années, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique n'a, jusqu'à présent, rien fait pour répondre aux vœux de la communauté internationale. Il campe délibérément et avec entêtement sur sa position malencontreuse, ne tenant aucun compte des justes demandes de la communauté internationale. En outre, les autorités des États-Unis ont mis en place de nouvelles mesures destinées à renforcer le blocus imposé à Cuba, un État souverain et indépendant.

Le comportement des États-Unis et les mesures prises par ce pays nuisent à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de Cuba et constituent une menace directe à la stabilité de la région et une menace flagrante contre la paix et la sécurité internationales.

Conformément à sa juridiction, l'Assemblée se doit de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin aux sanctions économiques, à l'embargo et aux politiques antagonistes des États-Unis contre ses voisins les plus immédiats et contre d'autres États plus éloignés.

À cet égard, ma délégation espère que les États-Unis lèveront les embargos imposés à Cuba et à de nombreux autres États, dont mon pays, la République arabe syrienne. Nous espérons aussi que les États-Unis d'Amérique respecteront la voix de la communauté internationale exprimée ici au sein de l'Assemblée et que les institutions et autres entités de ce pays respecteront intégralement les souhaits de la communauté internationale. C'est pourquoi nous avons voté pour la résolution qui vient d'être adoptée.

Nous avons noté également avec saisissement le vote singulier d'Israël contre la résolution qui vient

d'être adoptée, et qui a été appuyée par une majorité écrasante des États Membres. Le vote d'Israël contre cette majorité écrasante prouve également que ce pays fait fi du droit international et fait partie d'une minorité isolée au sein de la communauté internationale. Le vote d'Israël a porté un préjudice très grave aux États-Unis d'Amérique.

Les politiques successives des États-Unis depuis l'imposition du blocus contre Cuba ont usé de toute une série de moyens originaux pour enfreindre le droit international. Ces méthodes ont pris des tournures dangereuses en raison de l'incohérence des mécanismes qui régissent les relations internationales face aux politiques erronées des États-Unis à l'égard des peuples et des pays du monde. L'incapacité à recourir aux mécanismes de responsabilisation établis ne signifie pas que l'histoire ne tiendra pas les États-Unis responsables de leurs décisions malencontreuses qui constituent une violation du droit international, comme par exemple les invasions militaires d'États, les changements de gouvernements par la force, la fomentation de troubles internes dans des pays afin de faire pression sur les gouvernements, l'armement des agresseurs et l'imposition de blocus injustes et de sanctions économiques unilatérales contre des États, la tenue de procès et la mise en place de prisons mobiles et de centres de détention qui ne sont pas couverts par le droit international, et la commission d'actes d'agression flagrants contre les frontières d'autres États, dont mon pays, la République arabe syrienne. La question est la suivante : est-ce que ces pratiques malavisées des États-Unis sont conformes aux principes nobles des pères fondateurs des États-Unis et de leurs dirigeants du passé, tels que George Washington, John Adams, Abraham Lincoln et Woodrow Wilson? Je laisse aux responsables des États-Unis le soin de répondre à cette question.

**M<sup>me</sup> Juul** (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège estime que le blocus imposé par les États-Unis à Cuba est essentiellement une question bilatérale. Nous appuyons les sanctions qui sont adoptées par la communauté internationale par le biais de l'Organisation des Nations Unies. Mais nous ne pouvons appuyer l'application extraterritoriale de mesures unilatérales contre un pays tiers. Nous ne pouvons donc pas accepter que les mesures unilatérales imposées par les États-Unis déterminent les relations de la Norvège avec Cuba.

La Norvège juge encourageants les progrès enregistrés dans le domaine des droits de l'homme à

Cuba. Cuba a récemment signé le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et celui relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. La visite du Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation est un élément positif. Nous nous félicitons tout particulièrement de la commutation des peines de mort en peines d'emprisonnement.

Cependant, la Norvège demeure préoccupée par la protection et la promotion des droits de l'homme à Cuba. Nous renouvelons notre appel au Gouvernement cubain pour qu'il permette la liberté d'expression et le libre accès à l'information.

La Norvège ne pense pas que l'isolement soit une réaction appropriée à l'évolution de la situation à Cuba. On pourrait réaliser davantage grâce à un dialogue constructif avec le Gouvernement cubain. À l'avenir, la Norvège a l'intention de contribuer à ce dialogue.

C'est pourquoi la Norvège vient de voter, comme les années précédentes, pour la résolution que nous venons d'adopter.

**M. Butagira** (Ouganda) (*parle en anglais*) : Comme elle l'a toujours fait par le passé, ma délégation a voté pour la résolution contre le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Cela va au-delà d'une question bilatérale. Ce blocus est injustifié. Il a eu des conséquences néfastes pour le peuple cubain depuis trop longtemps.

En outre, nous ne sommes pas favorables à l'application extraterritoriale de mesures unilatérales, qui, à notre avis, sont contraires aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies, au droit international et au droit humanitaire.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre des explications de vote.

Une fois de plus, nous, la communauté internationale, le monde entier, les représentants de « nous, les peuples » au nom desquels l'Organisation des Nations Unies a été créée, avons exprimé notre rejet du blocus illégal et criminel imposé à Cuba, un pays héroïque et toujours solidaire. Nous avons également entendu différentes déclarations de respect et d'appui pour notre frère Fidel Castro et tout son noble peuple.

En tant que Président de l'Assemblée générale, il m'appartient, entre autres, de défendre l'esprit et la lettre

de notre Charte, à tout moment et en tout lieu, conscient que la cause de la paix nous oblige tous à respecter et à faire respecter les principes et les normes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Rien n'est plus contraire à l'esprit et à la lettre de la Charte que le blocus que maintiennent les États-Unis contre Cuba. Le blocus contre Cuba, si justement rejeté et condamné à l'unanimité, unanimité à laquelle il semblerait que seul l'agresseur ne se soit pas joint, doit prendre fin une fois pour toutes.

Étant donné les faits survenus récemment à Cuba et les dégâts causés par l'ouragan Ike qui s'est abattu sur l'île juste après l'ouragan Gustav, maintenir ce blocus, nonobstant tout ce qui a déjà été dit sur ce sujet, constitue un acte d'extrême cruauté. Cuba mérite tout notre respect, notre amour et notre solidarité.

Je prie Dieu pour que nos chers frères et sœurs qui ont tenu à maintenir à tout prix ce blocus criminel

contre Cuba trouvent en leur cœur la force morale nécessaire pour se libérer de leur obstination malsaine et pour mettre immédiatement fin à ce blocus.

À Fidel, qui est sans aucun doute le héros de la solidarité internationale, et à tout le merveilleux peuple cubain, je tiens à exprimer notre respect et notre solidarité sans faille. Nous ferons tout notre possible, et même l'impossible, pour que l'on cesse de se moquer de l'opinion exprimée de manière écrasante ici à l'ONU. Vive Cuba!

Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 19 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 13 h 20.*